

Enseignement du français: les anglophones protestants entendent contester le bill 63

par Claude SAINT-LAURENT

La Commission des écoles protestantes du Grand Montréal ne contestera pas la validité constitutionnelle du bill 63 parce qu'elle n'en a pas le droit en raison de son statut.

C'est ce que le président de la Commission, M. Reid Tilley, a révélé lors

d'une entrevue en notant cependant que tout groupe ou tout individu est apte à contester la loi sanctionnée en novembre 1970 pour promouvoir la langue française au Québec.

Deux des 11 commissions scolaires locales du PSBGM n'ont d'ailleurs pas le droit d'intervenir, tout comme une

vingtaine de commissions scolaires du Québec qui ne sont pas protégées par l'Acte de l'Amérique du nord britannique.

M. Tilley estime cependant que le bill 63 sera, à toutes fins utiles, contesté puisque de nombreux Québécois peuvent en invoquer la légalité consti-

tutionnelle, compte tenu des prérogatives contenues dans l'article 93 de la constitution.

Les anglophones voudraient ainsi protester contre les mesures gouvernementales du règlement numéro six qui vise à accentuer l'enseignement du français et de la langue française

danis les écoles protestantes du Québec.

Vœu commun face à des engagements forcés

Le désir de contester la validité du bill 63 a été exprimé officiellement lors de l'assemblée à huis clos de

l'Association québécoise des commissions scolaires protestantes tenue à Montréal la fin de semaine dernière.

M. Tilley pour sa part a insisté pour dire que l'on ne désire pas contester la validité des objectifs du bill 63 ou du règlement six, mais que

Voir ENSEIGNEMENT, page A 6

RAQ: Québec veut une loi pour éviter tout soupçon

par François TREPANIER

de notre bureau de Québec

QUÉBEC — L'Assemblée nationale sera saisie prochainement d'un projet de loi visant à assurer un fonctionnement "normal et au-dessus de tout soupçon" à la Régie des alcools du Québec.

La nouvelle a été annoncée, hier, par le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, qui commentait le rapport selon lequel une partie du monde de la pègre montréalaise aurait partie liée avec cet organisme gouvernemental.

On sait qu'un enquêteur du ministère de la Justice, Me Stanislas Dery,

a remis dernièrement quatre rapports à M. Choquette dont un qui donnerait des indications en ce sens.

M. Choquette n'a pas nié les détails du rapport de Me Dery mais il a qualifié d'exagérées les informations publiées sur son contenu.

"Me Dery, dans son rapport, ne re-

Voir RAQ, page A 6

Le plus grand quotidien français d'Amérique



Montréal, mercredi 31 mars 1971, 87e année, no 76, 144 pages, 8 cahiers

★★ 10¢



• Terre des Hommes aura ses pavillons du Loisir — page C 10

les métiers de la mode: — page E 1

• Rapport-choc de Léon Dion à Ottawa — page F 1

• Pepin défend le \$ flottant — page H 2

• L'Ontario veut créer 130,000 nouveaux emplois — page G 12

• Oui à la politique salariale de Nixon — page H 2

Triple refus de Québec à ses 250,000 employés

par Claude MASSON

de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Au tout début des discussions préparatoires à la ronde des négociations entre l'Etat-employeur et les 250,000 employés qui travaillent directement ou indirectement pour l'Etat, le gouvernement refuse trois demandes clés des centrales syndicales CSN, FTQ et CEQ qui ont formé un

Front commun en vue de ces négociations.

1) La masse salariale.

Les centrales syndicales disent que la masse salariale qui sera versée aux employés des secteurs public et para-public est "un choix budgétaire que le gouvernement doit négocier".

Le gouvernement répond: "Est-ce que le gouvernement négocie sa politique touristique avec les hôteliers? sa

politique commerciale avec ses commerçants? sa politique agricole avec les agriculteurs? On peut et on doit consulter au maximum mais la décision finale de définir une politique, d'arrêter cette politique, conformément à ce qu'on croit être l'intérêt de la collectivité, cette décision appartient au gouvernement qui en est comptable devant le Parlement et devant la population".

2) Les politiques.

Les centrales syndicales disent que les prochaines négociations vont "forcer le gouvernement à rationaliser la totalité de ses dépenses" en ce sens qu'il devra négocier avec les syndicats des politiques qu'il entend suivre "afin qu'il existe une véritable correspondance entre les dépenses gouvernementales et le rôle idéal que l'Etat doit jouer".

Le gouvernement répond: "Si on veut dire par négocier que le gouvernement devrait privilégier un groupe de citoyens, fussent-ils syndiqués, membres d'une grande centrale syndicale et négocier avec eux le bien-fondé de sa politique sociale par rapport à sa politique d'éducation, par rapport à sa politique de réforme administrative, pour ensuite déterminer

Voir TRIPLE REFUS, page A 6



Une nouvelle Miss Cinéma

Claire Pimparé a été couronnée, hier soir, Miss Cinéma III au cours d'un gala au Théâtre Saint-Denis. Elle a été choisie parmi huit finalistes qui avaient tourné des bouts d'essai sur lesquels le jury de cinéastes s'est basé pour établir son jugement. Il semble donc que le concours ait été un peu plus sérieux en 1971 que par les années passées. La lauréate est d'ailleurs assurée de tourner sinon avec tous, du moins avec certains des trois cinéastes qui participaient hier soir à l'événement. Elle était, depuis le début de la saison, danseuse à l'émission "Jeunesse", et elle a l'intention de le demeurer en attendant que les projets de films le lui permettent. C'est sa première expérience du cinéma, elle a très envie d'y faire une carrière, mais "pas de nus, sous aucun prétexte", affirme-t-elle sans même qu'on le lui demande.

Aurait-on eu intérêt à assassiner Bachand?

PARIS — Une autopsie a établi que Mario-François Bachand, un ancien terroriste québécois, trouve mort hier à Saint-Ouen, avait été abattu de deux balles dans la tête.

Selon le médecin-legiste, l'arme du crime était un revolver de petit calibre (22). L'un des projectiles a atteint Bachand au-dessus de l'oreille droite, l'autre au sommet du crâne.

Une troisième balle l'a frappé sur le haut du front, mais elle a rebondi et n'a pas pénétré comme les deux autres dans la boîte crânienne.

Bien qu'il ne fasse plus de doute que la victime est bien Mario Bachand, âgé de 27 ans, les policiers français attendent que leur soient transmis d'Ottawa, par le canal de l'Interpol, la photo et les empreintes digitales de ce dernier avant de se prononcer formellement sur son identité.

La correspondance trouvée dans ses affaires a été soigneusement étudiée, mais s'avère sans intérêt pour l'enquête. Il s'agit de lettres d'amour provenant d'une jeune fille du Québec.

M. Pierre Barral, un jeune assistant de l'antenne de la faculté des sciences de Saint-Denis, qui hébergeait Bachand dans son studio, a été entendu longuement par les policiers. Il n'a pu que confirmer ses premières déclarations.

"Ce jeune homme ne m'a jamais fait beaucoup de confidences, a-t-il dit. Il m'a bien conté qu'il était originaire de Québec, mais il ne m'a jamais parlé de séparatisme, ni même de politique. Ces sujets d'ailleurs ne m'intéressent pas. Je l'hébergeais parce qu'il était sympathique et que je voulais aider un étranger disposant de peu de ressources."

Bachand avait été arrêté par la Gendarmerie royale en 1963, à Montréal, et inculpé d'actes de terrorisme. Condamné à quatre ans de prison, il avait été libéré après deux années.

À Montréal, entre-temps, on se pose de plus en plus de questions sur les circonstances qui entoureront ce meurtre. On se demande, en particulier, pourquoi il a ainsi été abattu et si quelqu'un avait intérêt à le réduire au silence.

Bachand, qui se qualifiait lui-même d'activiste à plein temps, disait, en parlant de ses moyens de subsistance

à Paris, qu'il s'agissait d'un "sujet délicat".

Il est le second ancien militant du FLQ à mourir à l'étranger dans des circonstances tragiques, depuis quatre mois.

Richard Bros, qui avait été condamné à un an de prison pour avoir trompé dans un complot visant à incendier une caserne de Montréal, avait été trouvé pendu dans une prison de Londres, le 23 novembre dernier.



Mario BACHAND

meteo

Dorval prévoit pour aujourd'hui dans la région de Montréal, un temps généralement ensoleillé avec des températures légèrement sous la normale. Demain, nébulosité croissante avec risque de chutes de neige locales et des averse.

Max 40° Min 20° • Détails à la page A 6

A l'hôpital Notre-Dame, le point de saturation est dangereusement dépassé

par Jeanne DESROCHERS

À l'hôpital Notre-Dame, le point de saturation est dangereusement dépassé. Dangereusement pour la sécurité des patients. Et ce ne sont pas des amateurs de scandale qui le disent, ce sont les administrateurs de l'hôpital.

Ces administrateurs, qui avaient convoqué les journalistes hier à l'occasion de l'assemblée annuelle de l'hôpital, ont parlé des "lignes" d'ambulances à la porte des salles d'urgence, d'une occupation variant de 95 à 100 pour cent (alors qu'on peut considérer comme normale une occu-

pation de 80 à 85 pour cent), des patients qui doivent rester des heures même des journées entières, sur des civières dans les corridors. L'image qui leur est venue tout naturellement est celle d'un champ de bataille.

Notre-Dame, un centre d'excellence parmi les centres hospitaliers d'Amé-

rique, est dépassé par les événements. Notre-Dame, un hôpital presque centenaire, est victime de sa réputation.

Les administrateurs et le personnel ont l'impression d'user leurs énergies à colmater un bateau de l'intérieur.

Voir A L'HOPITAL, page A 6

Notre affaire c'est tout le monde

71

La vraie façon de voyager vers l'Europe.

AIR CANADA

Mark Ten c'est encore la meilleure idée: un coupon sur chaque paquet.

Les provinces devraient, comme le fait Ottawa, permettre la disparition du casier judiciaire

— Jean-Pierre Goyer

Faisant appel à la collaboration des hommes d'affaires pour la mise en oeuvre du programme fédéral de réhabilitation des détenus, le solliciteur général du Canada, M. Jean-Pierre Goyer, a du même coup demandé aux provinces d'étendre aux délits relevant de leurs juridictions le principe de la loi fédérale qui permet "à un accusé de se départir de son casier judiciaire".

M. Goyer, qui prenait la parole, hier midi, au déjeuner de la Chambre de Commerce de Montréal, a souligné que la divulgation trop répandue du casier judiciaire cause inutilement du tort à l'ex-détenu qui, de ce fait, est condamné à traîner toute sa vie le poids et l'humiliation d'une erreur du passé.

"Les maisons de crédit, les sociétés de cautionnement et les services de placement, entre autres, possèdent ce renseignement et bien des personnes peuvent l'obtenir en consultant les archives judiciaires."

Suppression du casier

C'est pourquoi, a rappelé M. Goyer, le ministre du solliciteur général a présenté une loi, adoptée en juin 1970, qui permet à toute personne déclarée coupable d'une infraction — et qui

s'est amendée par la suite — de demander le pardon de cette infraction.

Grâce à cette loi, la Commission nationale des libérations conditionnelles peut recommander au cabinet, après s'être assurée de la bonne conduite du requérant, que son casier soit retiré des archives judiciaires et conservé dans le plus grand secret de façon à ce qu'il ne puisse plus nuire à sa réputation.

"Une telle demande de pardon peut être présentée deux ans après la fin de la punition dans le cas d'un délit sommaire, et après cinq ans dans le cas de délits plus graves", a ajouté M. Goyer.

La personne qui a ainsi obtenu son pardon est autorisée à déclarer à un employeur éventuel qu'elle n'a pas de casier judiciaire.

"Malheureusement, cette loi ne peut s'appliquer qu'aux infractions relevant de la juridiction fédérale", a poursuivi le solliciteur général. Il a alors souligné que les provinces étendent ce principe aux délits qui touchent leur propre juridiction.

"Cessez d'avoir peur"

M. Goyer a prié les employeurs de "cesser d'avoir peur des ex-détenus". Après avoir fait observer que non seulement l'Etat, mais la société en gé-

néral a sa responsabilité et ses devoirs envers le délinquant, il a particulièrement insisté sur le rôle de l'homme d'affaires "face à l'onéreux problème du crime".

A l'ex-détenu soucieux de réintégrer honorablement la société et en quête d'un emploi, l'homme d'affaires doit offrir l'occasion d'acquiescer le respect de lui-même, a lancé le Solliciteur général. Diverses études montrent "que les chances de réhabilitation définitive du libéré sur parole sont infiniment plus grandes s'il détient un emploi permanent", et que la première année de sa libération est la plus importante.

Au cours de ce mois, a précisé M. Goyer, 3,376 délinquants étaient en liberté surveillée à travers le Canada. De ce nombre, 2,298 — soit 68 p.c. — avaient un emploi. Leurs gains, pour ce seul mois, ont été de \$925,808, ce qui représente une moyenne de salaire mensuel de \$405 pour chacun d'eux. Cette enquête établit que ces ex-détenus peuvent gagner annuellement plus de \$11 millions et verser en impôts fédéral et provincial une somme de \$1.5 millions.

\$7,000 par détenu

Selon M. Goyer, le coût annuel de détention d'un individu est d'environ \$7,000 "alors que ces frais ne sont que de \$800 si cette même personne bène-

ficie d'une libération conditionnelle". Et d'ajouter: "Ainsi, en relâchant conditionnellement quelque 5,000 détenus, l'administration centrale peut économiser annuellement l'impressionnante somme de plus de \$22 millions, tout en accordant à ces détenus la chance de se réhabiliter."

Ces chiffres établissent, selon M. Goyer, que la réhabilitation des délinquants "demeure l'un des problèmes majeurs de notre époque".

Tout au long de son exposé, le solliciteur général a soutenu la thèse selon laquelle une attitude négative et hostile à l'égard de ceux qui ont fauté n'a plus sa raison d'être à notre époque.

Indiquant l'importance du rôle des techniques et des organes d'information dans l'évolution des mentalités, il a dénoncé le sensationnalisme qui se révèle "néfaste à l'élaboration d'une prise de conscience sociale et durcit l'opinion publique en laissant croire que les prisons regorgent uniquement de bandits notoires".

Selon M. Goyer, l'une des missions des organes d'information devrait être de "sensibiliser le public aux problèmes du crime, de la prévention et, surtout, de la réhabilitation de ceux qui ont fauté, peut-être tout simplement parce qu'ils n'ont pas été munis des armes sociales nécessaires à la pratique de l'intégrité".

Disciplines de l'avenir

Tout comme les psychologues, les psychiatres et les criminologues, M. Goyer est d'avis que la détention "ne devrait pas couper complètement le coupable du monde extérieur". L'Etat a le devoir d'humaniser les conditions de vie des détenus, a-t-il dit, signalant qu'il songeait notamment à des prisons plus petites qui seraient situées plus près et même à l'intérieur des grandes villes. Au passage, M. Goyer a noté que Saint-Vincent-de-Paul et l'Institut Archambault ne répondaient pas aux conditions envisagées.

Par ailleurs, parlant des "lacunes à combler", le solliciteur général estime qu'on ne conseillera jamais trop aux jeunes de se diriger vers les "disciplines de l'avenir: criminologie, psychologie, psychiatrie, sciences auxquelles on fera de plus en plus appel. "Dans ces secteurs, j'ai peine à croire au mythe des chômeurs instruits", a-t-il assuré, car la demande est trop forte par rapport à l'offre sur le marché du travail.

En conclusion, M. Goyer s'est dit confiant qu'une lutte sans merci contre le crime organisé et la fraude, allée à une attitude plus humaine de la part de l'Etat et des citoyens canadiens à l'égard des détenus récupérables, permettrait de réduire le taux de criminalité, qui est très élevé chez les jeunes.



Jean-Pierre Goyer



(Droits réservés)

Ottawa et Pékin s'entendent sur le choix de leurs ambassadeurs

OTTAWA (PC) — La Chine continentale a accepté la nomination de M. Ralph E. Collins, haut fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures, comme premier ambassadeur du Canada à Pékin, ont révélé des sources bien informées.

On a appris en même temps que le Canada avait accepté la personne désignée par le régime communiste comme ambassadeur à Ottawa. Mais le nom de l'ambassadeur de la Chine rouge n'a pas encore été révélé.

Le Canada et la Chine communiste,

au moment d'établir des relations diplomatiques en octobre dernier, étaient d'accord pour échanger des ambassadeurs vers la mi-avril de cette année.

M. Collins, âgé de 56 ans, est sous-ministre adjoint des Affaires extérieures, pour les relations internationales

\$100 millions de plus pour l'est du Québec

RIMOUSKI (PC) — Le ministre responsable de l'Office de développement de l'Est du Québec ODEQ, M. Maurice Tessier, a confirmé, lundi, à Rimouski, avoir demandé au gouvernement fédéral de verser \$100 millions de plus dans les fonds du nouveau plan quinquennal conjoint de développement de l'est du Québec.

Selon le ministre, ces \$100 millions s'ajouteront aux quelque \$190 millions qui restent des \$258 millions qui avaient été prévus dans l'entente fédérale-provinciale de 1968.

Tout en soulignant que cette proposition de l'ODEQ demeure sujette à l'approbation des autorités fédérales, M. Tessier s'est dit confiant que le fédéral l'acceptera et que la nouvelle entente de coopération Canada-Québec pourra être ratifiée avant la fin d'avril.

Le ministre a noté l'importance de ces \$100 millions en raison du fait qu'il s'agit d'un montant nouveau qui viendrait s'ajouter au budget régulier des ministères provinciaux et fédéraux.

"Ce n'est pas comme dans la première entente qui était de la "poudre aux yeux" de la population, a commenté M. Tessier, puisque la plus grande partie des \$258 millions était déjà prévue comme devant être dépensée par les ministères impliqués."

et la paix et la sécurité internationales. Il est l'un des deux ou trois fonctionnaires qui ont les plus grandes responsabilités sur les questions politiques.

Né en Chine, à Yunnanfu, en 1914, il est le fils de missionnaire protestant et parle couramment le chinois.

M. Collins a fait ses études à l'Université de l'Alberta, à Genève, à Harvard, à l'Université de Californie et à Oxford.

Il est au service du ministère des Affaires extérieures depuis 1940 et il a occupé différents postes à Chungking, en Chine, à Washington, Londres, Moscou et en Afrique du Sud.

Il est marié et père de trois enfants.

Au cours des entretiens de Stockholm qui ont abouti à l'établissement de relations diplomatiques entre la Chine et le Canada, M. Collins avait joué au bureau du ministère un important rôle de coordination.

Le Canada possède déjà une mission à Pékin et la Chine continentale en possède une au Canada. Les deux missions diplomatiques sont actuellement dirigées par des chargés d'affaires.



M. Ralph Collins

Chez Montréal Tapis et Carreaux Ltée

Vente de sofa-lit KROEHLER

Larg. ill. 70"; aussi format causeuse: 58", grandeur Queen: 78" et fauteuil assorti disponible.

Choix de tissus Herculon ou matelassé

Caractéristiques

- Dossier à coussins fixes
- Accoudoirs évasés et coussinés
- Coussins de siège à double face
- Style Californie, avec roulettes Shepherd. Modèle très bas, au plancher.
- Matelas Tri-Lux de mousse ou à ressorts
- Cadre de bois franc séché au four
- Joints à goupilles doubles, angle bloqué pour rigidité maximum
- (-S) Roulettes Shepherd standard sous la base avant.
- Coussins semi-fixes de dossier
- Capitonne à boutons, rembourré de poly-mousse en flocons
- Dossier support de ressorts spirales
- Coussins à double face rembourrés de mousse Lux-I-Foam
- Base à ressorts fixes avec des hélices équilibrées pour plus de confort.
- Base à ressorts recouverte d'une surface capitonnée
- Acier bien trempé
- Accessoires de ressorts par-dessus le cadre, donnant la hauteur de lit courante
- Mécanisme du bout du doigt
- Matelas à ressorts ou de mousse Tri-Lux

Sofa-lit ou fauteuil de détente et 3 chaises

\$259⁰⁰

Termes faciles

Fauteuil de détente et 3 tables pour \$219.00

SURPLUS DE STOCK

LIQUIDATION!

TAPIS

ÉPARGNEZ 50% OU PLUS

Tissés dans les plus importantes filatures américaines! Faites votre choix parmi les fibres et les couleurs les plus en demande aujourd'hui. Des épargnes formidables sur les prix à la verge. De nombreuses couleurs et textures!

Au rouleau ou par morceau

à partir de **\$3⁰⁰** la verge carrée

VENEZ VOIR CES TAPIS ET MEUBLES À NOS 4 MAGASINS OU TÉLÉPHONEZ À NOTRE SERVICE À DOMICILE — 273-9983

VINYLE À LA VERGE

Largeur 2 et 3 vges **\$129**

SPECIAL, la verge carrée

Largeur de 4 vges — \$1.39 vge carrée

PRÉLART FINI VINYLE

Largeur 2 et 3 vges. 30 couleurs.

GRANDE VENTE la verge carrée **99¢**

PRÉLART ORDINAIRE

Largeur 2 et 3 vges **79¢**

Rég. 89¢ vge ca. — SPECIAL

Largeur de 4 vges — 99¢ vge car.

1,000 CARREAUX MOSAÏQUE 39¢, 49¢, 59¢ et plus ch. Feuille de 1 p.c.

VENTE DE 1,000,000 DE CARREAUX 8" — 9" — 10" — 11" — 12" etc. Jusqu'à \$5 le carreau

12' DE LARGEUR

Une couche de mousse molle et confortable entre le vinyle et l'endos. N'importe qui peut le poser. Colle non requise.

Largeur de 2 et 4 vges **298**

Quelques imparfaits disponibles à **249**

Venez c'est facile de changer d'idée à la maison aux

1000000 CARREAUX

MONTREAL TAPIS ET CARREAUX Ltée

MONTREAL FLOOR COVERING LIMITED

15 est, rue BERNARD (Magasin entrepôt) 273-9983

392 boul. LAFLEUR (LaSalle) 365-6560

3424 avenue DU PARC (près Sherbrooke) 842-8871

311, rue BANK, Ottawa 2 1(613) 235-3044

TOUS NOS MAGASINS SONT OUVERTS JUSQU'À 18 HEURES

JEUDI ET VENDREDI SOIRS 21 HEURES — SAMEDI JUSQU'À 17 HEURES

STATIONNEMENT DISPONIBLE À CHAQUE MAGASIN



photo Pierre McCann, LA PRESSE

Les policiers de Saint-Laurent ont délogé cette nuit une soixantaine d'étudiants qui ont décidé, hier après-midi, d'occuper le CEGEP Saint-Laurent pour manifester leur mécontentement face à l'administration de cette institution. "Aux portes du palais", 621 rue du Collège, ce policier vêtu à "l'anti-émeute" monte la garde devant les portes gigantesques du CEGEP, pendant que ses compagnons de travail ont ratissé les lieux pour y expulser les étudiants. Tout s'est déroulé dans l'ordre et le calme.

Occupation du CEGEP Saint Laurent

La police chasse les étudiants

par Michel BENOIT

La crise s'aggrave dans les CEGEPS.

Etudiants, professeurs et employés de soutien semblent, cette année, faire un peu partout un front commun face aux administrations des Collèges d'enseignement général et professionnel.

Ainsi, les policiers de Saint-Laurent, au nombre d'une soixantaine, ont délogé, hier soir, dans le calme, autant d'étudiants qui avaient entrepris, au début de l'après-midi, d'occuper cette vaste institution, anciennement administrée par les Pères de Sainte-Croix.

Sous les ordres du directeur adjoint

Roland Bourget, de la police de Saint-Laurent, les effectifs policiers de Saint-Laurent, casques et armes à "l'anti-émeute", ont décidé tôt cette nuit de pénétrer en forces dans l'ancien collège Saint-Laurent où ils ont sommé les occupants de quitter les lieux.

L'occupation s'est terminée dans l'ordre, sans heurt, sans anicroche et sans violence, et vers 3 h ce matin, le CEGEP Saint-Laurent, évacué, était confié aux soins des préposés à l'entretien.

Le conflit qui a engendré cet état de choses tire son origine d'une més-

entente entre les employés de soutien du CEGEP Saint-Laurent, déterminés à contraindre ce qui ils ont décrit comme la difficulté de créer un syndicat pouvant les représenter.

Côté professoral, il semble que ce soit également du côté syndical que se dessine le spectre d'un conflit qui pourrait éventuellement dégénérer en débrayage massif du corps enseignant.

Les étudiants, qui, hier après-midi, au nombre de 300, ont expulsé l'administration des lieux, revendiquent pour leur part les 10 jours de scolarité que les autorités du CEGEP veulent rattrapper en prolongeant la durée de l'année scolaire d'autant de jours.

Les étudiants ont incidemment proposé aux directeurs du CEGEP de trapper en prolongeant la durée de l'horaire quotidien ce qui n'entraverait pas, selon eux, leur engagement pour des emplois d'été.

Une trappe à feu!

Les étudiants appuient leur conflit contre la direction en ajoutant à leurs griefs que l'immeuble du CEGEP Saint-Laurent est une véritable "trappe à feu".

Toujours selon les étudiants, les autorités du service des incendies de Saint-Laurent auraient depuis belle lurette condamné l'emplacement de leur maison d'enseignement.

Précédant leur expulsion du CEGEP, les étudiants ont littéralement mis à la porte, hier après-midi, le directeur général du collège, le père Denis Olivier, le directeur des services pédagogiques, M. Germain Carreau, le secrétaire général, M. Claude Benjamin, ainsi que le directeur de l'équipement, M. Bernard Bélanger.

C'est à la demande du père Denis Olivier que les policiers de Saint-Laurent sont intervenus cette nuit pour déloger les 60 étudiants qui occupaient encore l'antique bâtisse.

Vandalisme?

Selon le directeur adjoint Bourget, certains actes de vandalisme, considérés comme anodins, auraient été commis par les étudiants, notamment le bris du placard où se trouvaient les trousseaux de clés servant à verrouiller les lieux.

Le chien "Bismark", un magnifique berger allemand dressé par un agent de Saint-Laurent, a été admis dans l'édifice, au cas où la réticence des occupants aurait nécessité la menace de ses crocs.

Quoiqu'il en soit, à 3 h, ce matin, tout était apparemment entré dans l'ordre, et c'est l'apparition des employés, professeurs et personnel de soutien, comme celle des étudiants, qui déterminera ce matin l'envergure et la tournure que prendra ce conflit qui a connu, la nuit dernière, une trêve confiée aux bons soins de la police de Saint-Laurent qui avait revêtu pour les circonstances son appareil menaçant anti-émeute.

Longueuil

Confrontation: Robidas et les contribuables

par Teddy CHEVALOT

"Longueuil est la ville la plus taxée de la province de Québec; c'est aussi la ville qui a le plus de dettes en rapport avec son budget global."

Ces paroles, lancées par le président de l'Association des propriétaires de Longueuil, M. Albert Leblanc, en présence du maire Marcel Robidas, du conseiller Gilles Leduc, et d'environ 350 personnes, membres de l'association, soulevèrent des applaudissements de la part des membres de l'association, mais laissèrent de marbre le maire de Longueuil.

L'assemblée des propriétaires de Longueuil, tenue hier soir, avait un double but: d'une part fêter le millième membre de l'association et rendre compte du travail accompli par elle depuis janvier dernier; d'autre part, et c'était le hic de la soirée, obtenir du maire Marcel Robidas, des éclaircissements sur la politique municipale menée par son conseil de ville depuis novembre dernier.

Avant l'ordre du jour à être adopté, le président a présenté son rapport personnel, et il n'a pas été tendre pour l'administration municipale ainsi que pour les instances provinciales.

Brossant un tableau rapide de l'administration du maire Marcel Robidas, et sans mâcher ses mots, M. Albert Leblanc y est allé d'affirmations catégoriques et péremptoires pour faire ressortir ce qui à ses yeux, et à ceux du conseil d'administration de son association, était autant de preuves de l'inefficacité administrative et financière du conseil municipal dirigé par le maire Marcel Robidas.

Pour ce groupe, il ne fait pas de doute que Longueuil, outre d'être la ville la plus taxée dans la province, est aussi "une ville qui a été massacrée au point de vue de l'urbanisme, surtout dans les nouveaux secteurs, à cause du manque de compétence au niveau de certains fonctionnaires".

Un faisceau de questions

En conséquence, le maire de Longueuil, M. Marcel Robidas, devait, le soir même, passer devant le supplice de la question, supplice qui portait sur six points précis: l'augmentation des taxes, la nouvelle évaluation, la taxe spéciale en fonction du déneigement, le droit au référendum, les améliorations des services et les changements de zonage.

S'il fut peu parlé des changements de zonage, du droit de référendum, des améliorations des services et de la nouvelle évaluation, au cours de l'heure et demie que dura l'interrogatoire du maire par les citoyens de Longueuil, il fut beaucoup question, par contre, de l'augmentation des taxes, du transport en commun et, surtout, du déneigement, que tous déclaraient exécrable, y inclus le conseiller Paul-Auguste Briand, arrivé au milieu de l'assemblée.

Certains dirigeants de l'Association des propriétaires de Longueuil craignaient une flambée violente anti-Robidas.

Or ce fut le contraire. L'assemblée, dirigée d'une main ferme par le président Albert Leblanc, fut d'un bout à l'autre courtoise pour le maire Robidas même si des participants posaient durement leurs questions.

Et la communauté...

Quant au maire de Longueuil, il fut jusqu'à la fin de la période de questions maître de lui, et c'est avec calme et sourire qu'il expliqua au public les raisons qui déterminaient certaines options de politique municipale de la part de son conseil.

Par moments, mais au courant de certains faits, il a déclaré: "Nous avons pris bonne note de votre réclamation, et nous allons prévenir le service concerné."

En ce qui concerne la dette morale de \$2 millions que doit Québec à Longueuil pour la fusion, il abonda dans le sens de ses interlocuteurs, en déclarant qu'effectivement il s'agissait là d'une somme que Québec devait d'une manière ou d'une autre à Longueuil, ceci au titre de la fusion de Longueuil et Jacques-Cartier.

Finalement, ce qui s'annonçait comme un affrontement majeur entre les propriétaires de Longueuil et le maire Marcel Robidas, s'est révélé être une assemblée où tout le monde a pu poser des questions et recevoir des réponses, le tout dans un climat serein.

Mais, à la fin de l'assemblée, une minorité de propriétaires se sentaient frustrés: ils avaient l'impression que questions et réponses frappaient juste-ment à côté de la véritable question à leurs yeux: où allait Longueuil face à la communauté municipale en devenir, face aux divers services intermunicipaux à être créés, face aux problèmes financiers que de telles dépenses nouvelles allaient susciter?

Sur l'île de Montréal

Les "municipalités dissidentes" exigent une enquête sur tous les corps de police de Montréal

par Florian BERNARD

Dans un effort ultime pour bloquer l'adoption du règlement d'intégration des services de police de la Communauté urbaine de Montréal, une dizaine de villes de la banlieue ont soumis, ce matin, un mémoire à la Commission municipale de Québec, réclamant la tenue d'une enquête générale sur l'efficacité de tous les services de police de l'île, y compris celui de la Ville de Montréal.

Le mémoire souligne que cette enquête devra être dirigée par la Commission de Police du Québec et que ses conclusions devront être rendues publiques.

Selon les villes concernées (qui se sont donné le nom de "municipalités dissidentes"), une telle enquête sur l'efficacité des corps de police doit se faire le plus tôt possible, avant l'adoption de tout règlement d'intégration.

Tout d'abord l'enquête

Dans un long mémoire où l'on accuse le comité exécutif de la CUM d'avoir préparé un règlement d'intégration sans fournir aucune modalité d'application ni aucun moyen de financement, les municipalités dissidentes (dont Westmount, Hampstead et Mont-Royal), demandent au lieutenant-gouverneur-en-conseil de rejeter le règlement de la CUM.

Les municipalités précisent ensuite qu'un règlement de coordination doit remplacer le règlement d'intégration.

A défaut de quoi, le mémoire exige la tenue immédiate d'une enquête, par la Commission de police, sur l'efficacité actuelle des différents services. Les villes impliquées soulignent que si une telle enquête prouvait, hors de tout doute, que l'intégration signifie une plus grande efficacité, elles se soumettraient alors aux décisions de la CUM.

Selon les municipalités dissidentes, il faut tout d'abord faire la preuve que l'intégration apportera une plus grande efficacité, avant de décréter une telle mesure. Le mémoire estime, entre-temps, que l'intégration a surtout des motifs politiques non avoués.

De nombreux mémoires

Ce mémoire est l'un des nombreux qui sont présentés, aujourd'hui, à la Commission municipale de Québec.

Cette dernière tient, à compter de ce matin, des séances publiques ou toute personne ou toute corporation peut se faire entendre sur la question d'intégration des forces de police de l'île de Montréal. Les séances se déroulent au 365 de la rue McGill et sont publiques.

Le personnel non enseignant de l'UQAM: vote de grève

par Daniel MARSOLAIS

C'est par un vote extrêmement serré (10 voix de majorité) que les employés syndiqués du personnel non enseignant de l'Université du Québec à Montréal ont décidé tôt ce matin de recourir à la grève dans le but de hâter la signature de leur première convention collective.

C'est en effet à l'issue d'une assemblée excessivement houleuse, voire anarchique pendant une bonne demi-heure, que les 388 membres du SEUQAM, affiliés au Syndicat canadien de la Fonction publique, ont voté en faveur de la grève (199 voix pour contre 189 contre); manifestant ainsi leur détermination en vue "d'obtenir ce qui est exigé dans les services publics".

Rappelons que les 450 employés syndiqués du personnel non enseignant de l'UQAM qui se divisent en trois catégories (professionnels, employés de bureau et services techniques et ouvriers) en sont à négocier leur premier contrat de travail. Il y a huit jours, ils avaient voté dans une proportion de 66 p. 100 en faveur du dépôt d'un avis de grève au ministère du Travail.

Heures fusées

Cette nuit, ils ont en quelque sorte entériné leur première résolution mais dans une proportion nettement inférieure.

Composé à majorité de représentants du sexe féminin, (environ 70 p. 100), le SEUQAM a connu hier les heures les plus confuses de sa courte histoire. A un certain moment, il aurait presque fallu communiquer par ultra-sons tellement la verve conjuguée de ces dames semblait l'emporter sur les règles de procédure habituellement en usage dans une assemblée syndicale. C'était quand même assez passionnant de voir avec quelle chaleur et quelle intensité ces femmes, jeunes pour la plupart et non rompues aux activités syndicales, y allaient de leur

fougue et de leur impétuosité pour faire valoir leurs théories. Scènes parfois touchantes en certaines occasions: une jeune femme qui, lors du décompte des voix, avait appris qu'il n'y aurait pas de grève, s'est soudainement mise à pleurer. A l'annonce des résultats toutefois elle était redevenue exubérante.

Aujourd'hui donc, il ne faudra pas s'étonner de voir plus de femmes qu'il y a d'hommes derrière les piquets de grève érigés devant les différents pavillons de l'Université du Québec à Montréal.

Négociations dans l'après-midi

A l'issue du vote de grève, le conseiller technique du syndicat, M. Robert Lachance, a annoncé que le conciliateur venait de convoquer les deux parties dans l'après-midi afin de reprendre aussitôt les négociations sur les nombreux points qui demeurent encore litigieux. Ces points où il n'y a pas entente sont: les traitements, l'ancienneté, les frais de scolarité pour ceux qui désirent poursuivre leurs études à l'UQAM, la permanence d'emploi, l'horaire de travail, les congés fériés, les assurances collectives à frais partagés, etc.

M. Lachance estime que la lutte engagée par les employés de l'UQAM constitue une esquisse de ce que sera la négociation sectorielle que doivent entreprendre les syndicats du secteur public et para-public avec le gouvernement au cours des prochains mois. Il semble que ce sera une négociation excessivement ardue pour les syndicats, de dire M. Lachance en guise de conclusion.

Signalons enfin que les représentants syndicaux du SEUQAM devaient rencontrer, tard dans la nuit, les représentants patronaux en vue d'assurer le fonctionnement des services essentiels de l'université à savoir le chauffage, la climatisation et l'animalerie.

1^{ère} Communion bientôt!

15 modèles de gâteaux à partir de \$4.00

SANDWICHES ASSORTIS

48 sandwiches Cocktail tels qu'illustrés Pour vos réceptions

PEGROID'S

4075, ST-DENIS NOUS LIVRONS PARTOUT

\$3.25 la bte

844-3901

nouvelles teintes printanières

• CUIR VERNI NUAGE

• Verni cuivré
• Bleu horizon
• Noir
• Champagne

\$22.95

A DEUX PAS DES STATIONS DE MÉTRO JEAN-TALON, BEAUBIEN ET MONT-ROYAL

Louis Deslauriers Ltd.
6914 rue SAINT-HUBERT

H. Groux et Fils Inc.
1500 est. rue MONT-ROYAL
4029 rue ONTARIO

Chaussures Lido Inc.
6596, rue SAINT-HUBERT

la presse

Servir ou se partager le Québec

Il y a une dizaine de jours, la CSN a publié une brochure intitulée: "Plus fort qu'un Québécois, un million de Québécois", dans laquelle la centrale expose sa conception de la politique salariale du gouvernement vis-à-vis des personnes qui travaillent dans les secteurs public ou para-public. Hier, le ministre de la Fonction publique rencontrait les représentants syndicaux et publiait les principes et les règles de rémunération pour les salariés de la fonction publique.

Le document ministériel est le résultat d'un effort de rationalisation entrepris depuis plusieurs années. Le terme rationalisation n'est pas à la mode, mais il reste que rationaliser est encore la meilleure façon d'introduire un peu de justice à la place de beaucoup d'arbitraire. C'est aussi la meilleure façon connue d'assurer le bien commun de la collectivité québécoise.

Nous partions de creux, dans ce domaine, à tous égards. L'arbitraire, le patronage, la charité et la planque étaient les vraies règles. Il n'y a pas si longtemps. Nous accédons maintenant à un début de rationalisation. Quant aux conditions de travail, sait-on qu'en 1964, il y avait encore des fonctionnaires qui ne gagnaient que \$0.85 de l'heure; aujourd'hui, personne n'est en-dessous de \$2.10.

De plus, le domaine est complexe. Il touche présentement environ 280.000 personnes, soit un travailleur québécois sur huit. Ces travailleurs sont répartis entre 600 types différents de fonction: garde-chasse, sous-ministre, concierge, sténo-dactylo, médecin, ingénieur, infirmière, professeur, etc. Chaque fonction comporte sa hiérarchie, ses privilèges, ses réfugiés.

En un premier temps, le souci des syndicats a été de geler la situation dans l'état où ils l'avaient trouvée au moment de la syndicalisation et de coiffer tout ça sous la rubrique "droits acquis". En un second temps, l'effort syndical cherche à étendre les droits acquis de façon systématique, sans se soucier ni de l'ensemble ni de la productivité.

Il n'y a pas encore de sous au bout de chaque paragraphe des deux déclarations de principes, celle de la CSN et celle de l'Etat, mais il y en aura beaucoup d'ici à la fin de la présente année. Quelque chose comme 50% de tous les revenus de l'Etat.

A ce sujet, on peut tout de suite remarquer que définir l'Etat comme devant être le meilleur employeur n'est guère réaliste. D'a-

bord, l'Etat est présentement un employeur "pauvre", puisqu'il doit emprunter pour bouclier; ensuite, outre la rémunération quantifiable, il y a des avantages à travailler pour l'Etat: la sécurité d'emploi est quasi absolue, par exemple. Ce n'est pas demain que l'on pratiquera une coupe claire dans le fonctionarisme. Sans doute, l'Etat n'est-il pas l'employeur le plus "payeux"; en tous cas, il est le plus sûr et le plus débonnaire.

La nécessité de rationaliser entraîne la centralisation, d'une part; d'autre part, les conventions collectives sont de plus en plus épaisses, chacune ajoutant à la précédente. Contrairement aux organismes vivants, les conventions collectives n'évacuent jamais rien. Et même, la déformation professionnelle propre aux négociateurs, de quelque côté de la table qu'ils soient, c'est de polir sans cesse les vieilles clauses et d'en inventer de nouvelles. De part et d'autre de la "table", on chicane sur les virgules et on risque d'oublier l'objectif fondamental d'une convention collective qui est de rendre plus humaines les relations entre patrons et employés.

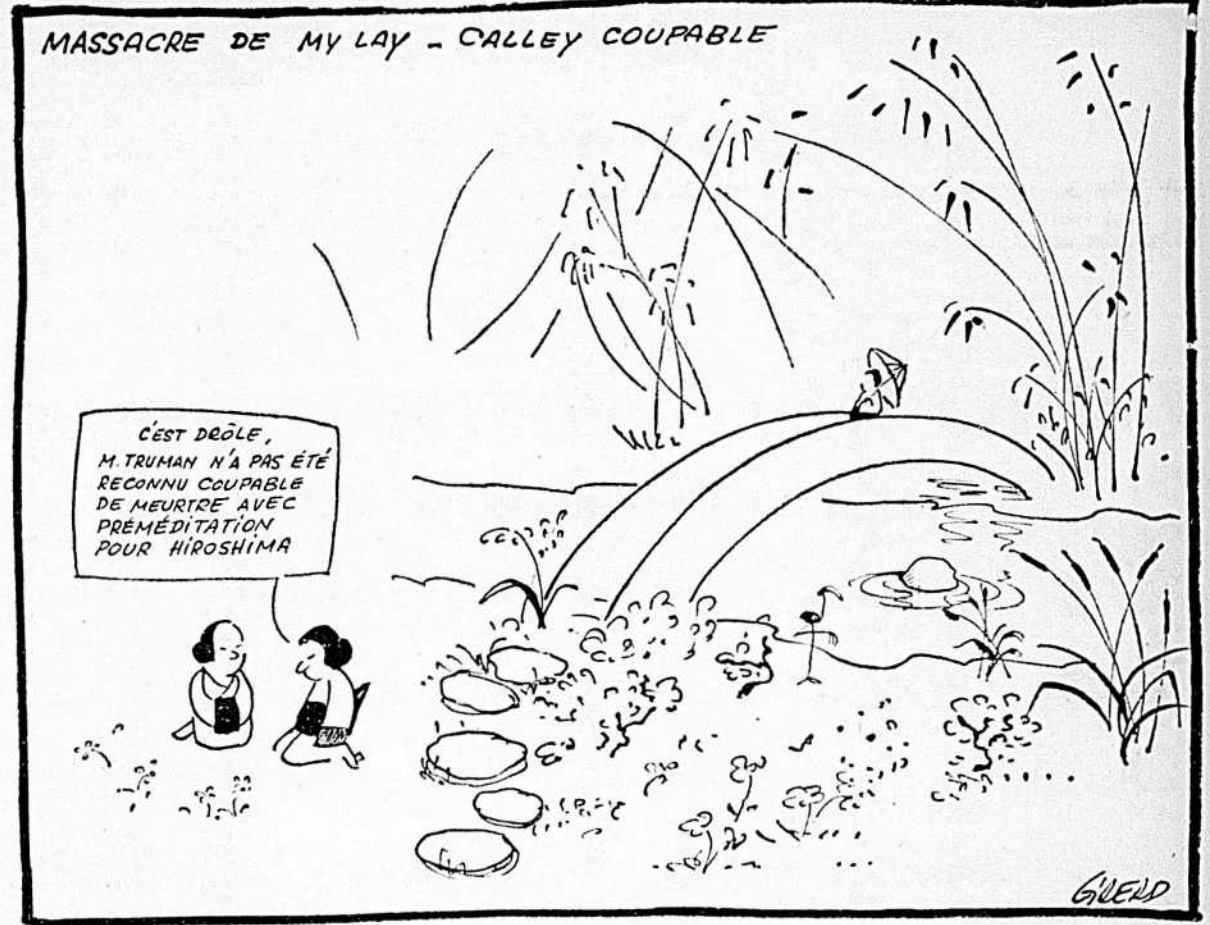
Au fait, on rend les relations de plus en plus formalistes, pointilleuses et procédurières. Au lieu de définir un périmètre de sécurité pour tout le monde, les conventions collectives deviennent un champ de mines.

Personne ne semble songer au bénéfice qu'il y aurait à administrer une sérieuse purge aux vieilles conventions collectives. Après tout, les conventions collectives sont un peu comme les pharmacies: les trois quarts des pilules pourraient bien prendre le bord du Fleuve, sans que la santé des citoyens en souffre, pour ne rien dire des poissons.

La politique de rémunération que l'Etat entend suivre vis-à-vis de ses employés directs ou indirects nous paraît raisonnable. Sur des points majeurs, elle recoupe d'ailleurs les principes exposés par la CSN. Dire raisonnable, c'est dire rationnelle et désintéressée.

Si nous ne sommes pas capables de régler les rapports de l'Etat avec ses employés sur une telle base, il est vain de nous imaginer que nous pourrions régler, entre nous et avec les autres, les problèmes autrement plus complexes qui nous attendent, s'il est vrai que le Québec est à construire.

Jean-Paul DESBIENS



(Droits réservés)

Coupable d'un péché collectif

L'Amérique est née dans la violence, et sa puissance repose sur la violence, ce en quoi elle ressemble aux empires qu'édifièrent les Pharaons, Alexandre le Grand, César, Constantin, Charlemagne, Philippe II d'Espagne, Louis XIV ou Cromwell.

En Amérique, tout est dur, et tout prend une allure vertigineuse: l'abondance, la misère, la candeur, le crime, les grattage. C'est le pays où l'on vit le plus intensément et où l'on va au bout de toutes les expériences. En sciences, en politique, en économie, dans les sports: tout débouche sur le gigantisme, le superlatif ou la démesure.

Dans le bien, comme dans le mal, les Américains excellent. Ils sont, en tout, "the best" ou "the worst in the world". Le juste milieu, à leurs yeux, a des airs de médiocrité. Ils sont capables d'aller sur la lune, de concevoir le plan Marshall pour reconstruire l'Europe, de sauver Florence et Abou Simbel.

Par ailleurs, ils sont aussi capables de critiquer à fond, et devant le monde entier, leurs mauvaises actions, comme par exemple: la ségrégation raciale, les assassinats de Kennedy et de Luther King, les incidents de la convention démocrate à Chicago, la mort violente des étu-

dants de l'université Kent, le massacre de My Lai ou l'affaire Sharon Tate.

Le lieutenant William Calley et le clan de Charles Manson viennent d'être condamnés pour ces deux dernières abominations qui, chacune à leur façon, s'inscrivent tout à fait dans le contexte de violence des Etats-Unis. Le cas du lieutenant Calley laisse toutefois songeur.

Voici un homme moyen d'origine très médiocre, et que la vie n'a pas gâté. Un jour, l'armée le mit au monde en lui apprenant qu'il pouvait rendre de grands services à son pays. On lui fit comprendre que le mode de vie américain était le meilleur au monde et que le communisme constituait la pire menace à ce mode de vie. Comme c'est au Vietnam, indiqua-t-on, que les communistes font actuellement le plus de ravages, Calley y courut afin de continuer à se mériter les égards de ses supérieurs.

Voilà donc Calley en "mission". Il remplit son devoir de patriote et on lui fait confiance. Il sait que le Vietnam est dangereux et il a peur, comme tout le monde. Il se sent le doigt fort nerveux sur la gâchette. Il tire, et en fermant les yeux, sur tout ce qui bouge; tant pis si des enfants, des femmes ou des

vieillards se trouvent dans le champ de la mitraille. A la guerre comme à la guerre. Il ne fait que son devoir. Il fauche consciencieusement du Viet.

Au terme de son long procès, Calley a déclaré: "Je ne dis pas que je suis fier d'avoir été à My Lai, ou même d'avoir participé à la guerre. Mais je serais très fier si My Lai montrait au monde le vrai visage de la guerre, et si le monde faisait quelque chose pour mettre fin aux guerres."

Calley aurait dû faire preuve de plus d'humanité, mais comment avoir une conduite raisonnable quand on se retrouve seul dans une jungle peu sûre? Comment devenir humain pour les membres d'un village vietcong quand on s'est fait enseigner que les communistes sont des démons sortis de l'enfer et qu'on le croit sincèrement? Sait-on que le nombre de Vietnams abattus fait l'objet de compétitions entre pelotons de soldats américains au Vietnam?

Il est possible qu'en condamnant Calley, l'Amérique cherche à dissiper le sentiment de culpabilité que lui fait éprouver cette guerre insensée. C'est en ce sens que le jeune lieutenant devient pour elle un bouc émissaire. On veut lui faire expier le péché de tous.

Jean PELLERIN

Un seigneur d'une race à part

par Jean-Paul NOLET

M. Desbiens. Vous venez de perdre un seigneur dont vous étiez fier. Vous avez parlé en des termes vraiment émouvants, avec un amour et un ferveur admirative qui m'ont fait réfléchir. Car, j'ai moi aussi, devant moi, plus grand que moi, un seigneur que j'adore, qui m'a donné, toute sa vie, l'exemple d'un homme fort, honnête, sensible, droit. Les qualificatifs dont je me sers pour le définir n'ont plus cours de nos jours, je le crains. Il n'empêche que je ne puis en utiliser d'autres, sans le trahir.

Il est d'une race à part, ce qu'il ne voudra jamais reconnaître. Il porte, comme moi et des milliers d'Amérindiens, les cicatrices de coups donnés par les envahisseurs venus de loin. Il ne s'en remettra jamais, lui non plus. Mais il a défendu son territoire, ponce par ponce. Il s'est acharné à vivre, à survivre, devrais-je dire, dans la dignité, la fermeté, la fierté et la tolérance. C'est un homme très doux.

Ce combat, perdu d'avance, ne l'a pas aigri. Il est peut-être un peu plus triste, parfois, quand il songe à ce qu'aurait pu être son pays. Et je sais que je lui fais de la peine quand moi, son fils, j'ai des tentations de rendre les coups. Il est d'une race à part, je vous l'ai dit. Jamais il ne me sera donné de connaître et d'aimer un homme d'une telle qualité. Mon père, le plus jeune octogénaire que je connaisse, m'a tenu, l'autre jour, ces propos.

"Nous n'avons plus beaucoup l'occasion de nous parler. Je le regrette car je sais que pour ma part j'ai des choses à te dire que tu sauras comprendre, si tu m'écoutes."

Nous autres, Abénakis, parlons peu. C'est peut-être parce qu'on nous a fait taire depuis des siècles, ou que nous avons pris le parti de réfléchir, je l'ignore.

Tu sais que la réflexion, quand on ne se laisse pas distraire par des futilités, c'est enrichissant. Cela ne donne pas toujours les réponses, mais cela fait comprendre. Ne te semble-t-il pas, à toi aussi, qu'il t'intéresse intensément à la vie, que les gens ne font même plus l'effort de comprendre?

Je me garde toujours, par pudeur, j'imagine, de parler de nos gloires passées, de ce territoire sans fin qui nous appartenait à part entière, de notre paradis perdu. D'ailleurs, qui m'écouterait? Je sais que toi, tu m'écoutes.

Nous avons été victimes d'un génocide systématique, inqualifiable. Les conflits actuels, qui révoltent même les prochains dominateurs, ont le même goût de sang que notre histoire à nous. Nous sommes les vietnamiens d'il y a quelques siècles... Si encore, l'histoire du Canada, telle qu'écrite, n'était pas si ignominieuse à notre égard! Nous réclamons pourtant, avec fermeté et nos petits moyens, que justice nous soit enfin rendue.

Car on continue à enseigner aux enfants du Québec et d'ailleurs que les Indiens étaient assoiffés de sang, "sauvages" dans l'acceptation péjorative du terme, paresseux, alcooliques, etc. Ce qu'ils n'enseignent pas aux enfants, cependant, c'est que les Amérindiens possédaient, naguère, leurs terres, leur culture, leur religion, leur cœur.

Ils n'enseignent pas aux enfants que les Amérindiens avaient le sens du partage, de la mise en commun des biens, des structures sociales généreuses, des croyances pures, dépouillées, le souci de ce qu'on appelle aujourd'hui l'écologie.

Ils n'enseignent pas aux enfants que les Amérindiens adoraient leur famille, que pour eux, tous les enfants étaient légitimes et qu'ils investissaient leurs vieillards d'un pouvoir que leur méritait leur sagesse.

Nos ancêtres, les tiens, avaient, ce sont d'ailleurs des Blancs qui l'ont reconnu, le respect agissant des valeurs authentiques. Ils valorisaient le courage, l'honneur, le respect de l'ennemi. Ils frappaient dur, paraît-il, mais en plein soleil, sur la place publique. Ils savaient écouter de longues heures celui qui avait des choses à exprimer; ils savaient palabrer, dialoguer, ils vivaient leur démocratie.

Ils étaient en même temps sévères pour les fourbes, les paresseux, les fomentateurs de révolte stérile. Ils ne pardonnaient pas non

plus qu'on tue un animal, sans avoir faim.

Tu le vois, beaucoup de choses ne sont jamais dites.

Qu'ont-ils fait de nous? Comme d'autres, souviens-toi de la guerre de 39, ils ont tout mis en œuvre pour la liquidation définitive de la race indienne. Ils nous ont parqués dans des réserves, ils nous ont humiliés, appauvris, écrasés. Ils nous ont gâté d'aumônes dégradantes. Pour survivre, il nous a fallu travailler jour et nuit à notre artisanat, qui, trop vite fait, n'a jamais pu accéder à un art possible.

Nous ont-ils aussi permis d'aimer les dieux qui nous avaient été fidèles?

Nous ont-ils permis de conserver notre langue qui est fort belle, qui est douce, chantante, caressante?

Cette langue, tu ne la parles pas et ce n'est pas ta faute, car tu as dû étudier selon leurs méthodes, mais tu ne la parles pas. Il me semble qu'ils auraient gagné à respecter notre identité, notre culture, à nous aimer.

Je me demande ce qui me pousse à le tenir ce langage qui ne m'est pas coutumier car j'ai autre chose à faire, des arbres à planter par exemple. Mais c'est peut-être que je m'inquiète. J'ai peur du racisme, de l'intolérance, de la violence. Il y a dans l'air comme un goût de recommencement...

Tu permets, en terminant, que je te cite des extraits d'un message qu'on pouvait lire au Pavillon des Indiens du Canada à l'Expo 67?

"Maintenant, prends place, mon frère, autour de ce feu. Nous parlerons des temps qui viennent. Tu as parcouru les longs sentiers où cheminaient nos aïeux. Dans un instant, nous, nous reprendrons nos chemins. Mais pendant cette halte, cherchons dans la flamme du feu la vision des temps futurs... L'Indien est différent, comme nous le sommes, toi et moi, et il en sera peut-être toujours ainsi. Toutefois, à la manière indienne, nous avons de multiples richesses à partager: nos habiletés, nos arts, les tiens, comme les miens. L'amour de Dieu, le Grand Esprit, le tien comme le mien... A travers les siècles, à l'orée de quelque plaine unie et accueillante, nous camperons ensemble, toi et moi, des frères. D'ici ce temps, garde-nous en ton esprit."

ce que pense LE LECTEUR

La situation des immigrants au Nouveau-Brunswick

M. Jean Girard,

Lors de l'émission radiophonique à laquelle vous avez participé vendredi après-midi, le 26 mars, vous avez dit qu'au Nouveau-Brunswick, les immigrants n'ont pas le choix dans le programme scolaire: ils doivent fréquenter les écoles anglophones.

Eh bien, cher monsieur Girard, avant de faire de telles déclarations, vous feriez bien de vous renseigner un peu. Avant de vous aventurer à traiter de la situation scolaire au Nouveau-Brunswick, je vous suggère d'étudier la carte de cette province.

Si vous immigriez à Caraquet, Tracadie, Shippagan, ou dans n'importe quelle ville de la pointe nord-est de la province, vous n'auriez pas le choix: vous devriez fréquenter une école francophone... à moins que vous ne vouliez parcourir 30 ou 40 milles matin et soir pour fréquenter une école anglaise.

Dans le nord-ouest, Edmundston, St-Léonard, Grand-Sault, même situation.

Si vous optez pour le sud-est (Moncton, par exemple), vous avez le choix: par exemple, l'école élémentaire francophone Beauséjour, l'école secondaire Vanier; ou, de l'autre côté, Harrison Trimble, Moncton High School, etc. Et que dire de l'université francophone de Moncton. Et bientôt deux polyvalentes, une francophone, l'autre anglophone; ceci étant un gain des francophones qui, eux, n'ont pas abandonné la lutte.

Fredericton, c'est moins rose. Mais vous pourriez quand même envoyer vos enfants à l'école française jusqu'à la septième année... et probablement jusqu'à la huitième année à partir de septembre prochain.

Donc, vous voyez que votre affirma-

tion n'est pas ce qu'il y a de plus exact.

Les citoyens du Nouveau-Brunswick francophone n'ont pas besoin de votre publicité mensongère. Ils en ont déjà assez de celle que font la plupart du temps la société Radio-Canada et l'Office national du film, qui s'acharnent à passer la région au peigne fin pour y découvrir des taudis qui n'ont rien d'exceptionnel quand on les compare à ceux du centre-ville de Montréal.

Paul-Emile THERIAULT, St-Léonard.

"Les Mâles" ou les femmes sans cervelle

"Je suis contre les femmes: tout contre..." (S. Guity). "Les Mâles", c'est un beau film (couleur, musique...), une belle image du paradis perdu, jadis, et reperdu encore... à cause de la femme. Fatale sans doute. A une époque où nous revendiquons notre liberté, notre autonomie, notre dignité, il est un peu frustrant, révoltant même de voir un tel film.

C'est gentil, c'est propre, ce n'est même pas sadique: des mâles, admettons-le, bien sympathiques. Mais au-delà des rires et des blagues, il y a le drame de la "femme-femelle"; celle qui est désirée pour l'accouplement, pour ses rondeurs (toujours un peu décevantes...); celle qui vient mettre de l'ordre dans la cabane (la bonne vieille femme de ménage...); celle qui devient la personne de l'un et de l'autre et qui n'a même pas droit à son nom (objet convoité et encombrant...); celle à qui le "coupage" manque face à ses responsabilités (mais qui en abuse sous la table...).

Encore une fois, dans le drame du Paradis perdu, notre dignité en prend un coup. Méfions-nous et rassurons-

nous... Méfions-nous des mâles trop sympathiques, qui n'ont de la femme que des "visions" d'adolescents insécurés et rassurons-nous car, il semble que les solutions envisagées par eux-ci, dans le film (fuite dans le "bois" entre hommes et ménage à trois) et dans la vie (situations souvent identiques et à peine camouflées) ne les satisfassent pas...

Quand nous présenterons-nous l'image d'une femme... qui ne soit pas une "sorcière bien-aimée", ni un "paquet de chairs" sans cervelle (films québécois), ni une distraction passagère pour hommes d'affaires (Cher oncle Bill), ni une "gamine" aventureuse et faussement naïve (Que sera sera), ni un "appareil ménager" à ménager (Quelle famille); mais une femme intelligente et désirable... femme, épouse et mère, autonome et épanouie?

Peut-être que ce jour-là, nous n'aurons plus à nous débattre pour notre dignité... retrouvée!

Laurette PELLETIER, Fabreville

Prière de noter...

Les lettres anonymes sont refusées. Le scripteur doit donner nom et adresse: la "note de plume" n'est pas acceptée. Plus la lettre est courte, plus elle est lue! S'inspire un maximum de 400 mots. La publication des lettres est en fonction de l'espace disponible: s'il y a quelque retard, prière de nous excuser.

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue St-Jacques, Montréal. Téléphone: 874-7272. Seule La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulièrement à LA PRESSE sont également réservés. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement numéro 1400". Port de retour garanti. Service du tirage - téléphone: 874-6911.

PLEINS FEUX

SUR L'ACTUALITE

Carte électorale: qui aura le dernier mot?



Maurice Giroux
chroniqueur
politique

Qui aura le dernier mot, les parlementaires ou les experts?

La refonte de la carte électorale est-elle une chose trop importante pour être confiée aux députés?

Une commission indépendante pourrait-elle effectuer un travail plus impartial que l'Assemblée nationale?

Tel est l'enjeu d'un débat qui a éclaté il y a quelques semaines à la Commission permanente sur la réforme électorale.

Devant cette commission, les députés ont été confrontés à des experts qui leur ont recommandé de confier le découpage de la nouvelle carte électorale à une commission apolitique dont les conclusions seraient pratiquement finales et sans appel.

Malgré cette unanimité des témoins-experts, une majorité de députés se refusent encore à cette formule.

Le premier ministre ouvre le bal

Depuis que le 19 janvier dernier, dans une déclaration ministérielle, le premier ministre Bourassa eut affirmé que la réforme du système électoral québécois serait "l'œuvre des parlementaires", l'Union nationale, par la voix du député Jean-Noël Tremblay, a saisi la balle au bond et n'a pas cessé de répéter que le découpage de la carte devait rester sous le contrôle des parlementaires.

Le Ralliement créditiste a immédiatement emboîté le pas: même M. Camille Laurin, leader parlementaire du PQ, a abondé dans le même sens jusqu'à ce que, le 28 février, le congrès du Parti québécois eut voté une résolution demandant que le travail de découpage soit confié à une commission indépendante des partis politiques.

Dans sa déclaration du 19 janvier, M. Bourassa n'avait pas précisé le rôle exact des experts dans les travaux visant la réforme électorale. Il annonçait que des sous-comités d'experts seraient créés pour certaines questions particulières, mais nulle part il ne définissait les pouvoirs de ces sous-comités par rapport à la commission parlementaire et par rapport à l'Assemblée nationale.

Mais à sa réunion du 17 février, le comité directeur de la Commission parlementaire profitait de l'imprécision des propos du premier ministre pour affirmer bien haut que les parlementaires allaient garder le contrôle absolu de la réforme électorale, y compris celui du découpage de la carte.

MM. Denis Hardy, pour le Parti libéral, Jean-Noël Tremblay, pour l'Union nationale, Bernard Dumont, pour le Ralliement créditiste, et Camille Laurin, pour le Parti québécois, ont tous affirmé que les parlementaires outre de fixer les critères de la réforme, devaient avoir la responsabilité finale sur les travaux confiés aux experts.

Voici d'ailleurs quelques phrases typiques tirées du rapport du Comité directeur du 17 février, tel que publié dans le "Journal des Débats" du 25 février:

— "M. Hardy insiste sur le principe que l'on peut entendre des experts mais que la décision finale devrait être celle des parlementaires... et que ceux-ci devraient aussi suivre de très près les travaux qui doivent être demandés à des sous-commissions". (...)

— "M. Laurin ajoute que l'initiation des travaux, les critères exigés et le contrôle ainsi que la décision finale doivent relever des parlementaires... Il désire que ce soit toujours les parlementaires qui doivent prendre les décisions". (...)

— "M. J.-Noël Tremblay affirme que le travail doit être fait par les parlementaires, que c'est leur responsabilité, mais il n'exclut pas la possibilité de demander des travaux à certains experts, travaux auxquels devront participer les parlementaires". (...)

Même si des témoins-experts comme MM. Jean-Charles Bonenfant et Vincent Lemieux sont venus dire

aux députés qu'il fallait "sortir la carte électorale du Parlement"; même si M. François Drouin, président général des élections, ne peut que vanter les mérites d'une commission indépendante comme celle sur laquelle il a siégé au niveau fédéral en 1965-1966;

même si l'ex-conseiller du gouvernement Lesage, Me Louis-Philippe Pigeon (aujourd'hui juge de la Cour suprême), a déjà recommandé la création d'une commission indépendante en 1964;

même si des organismes comme les Sociétés Saint-Jean-Baptiste et les Chambres de Commerce ont suggéré de confier à des personnes apolitiques le soin de découper la carte électorale, la plupart des députés siégeant à la Commission permanente sur la réforme électorale continuent de croire qu'il appartient au Parlement d'avoir le dernier mot dans le découpage de la carte.

Comme l'ont expliqué aux députés MM. Drouin, Bonenfant et Lemieux, la formule utilisée en 1965-1966 par le gouvernement libéral de M. Pearson a consisté à créer dans chaque province une commission indépendante du Parlement formée de la façon suivante: le commissaire à la représentation (qui est un fonctionnaire), un président nommé par le juge en chef de la province parmi les juges de la cour fédérale et deux membres nommés par le président de la Chambre des Communes; au total quatre personnes.

La commission a produit un premier rapport qui a été publié dans les journaux et qui a été discuté au cours d'auditions publiques dans les différentes régions de la province. Puis un deuxième rapport a été déposé à la Chambre des Communes où, selon un calendrier très strict, les députés ont pu soulever un débat et proposer des amendements. Toutefois, les recommandations des députés pouvaient être acceptées ou refusées par la Commission et la décision finale de celle-ci est devenue loi.

Notons que la loi fédérale créant la Commission indépendante fixait certains critères pour la redistribution des sièges, par exemple l'obligation, sauf certains cas particuliers, de ne pas dépasser un écart maximum de 25 p. cent par rapport à la moyenne d'habitants par circonscription.

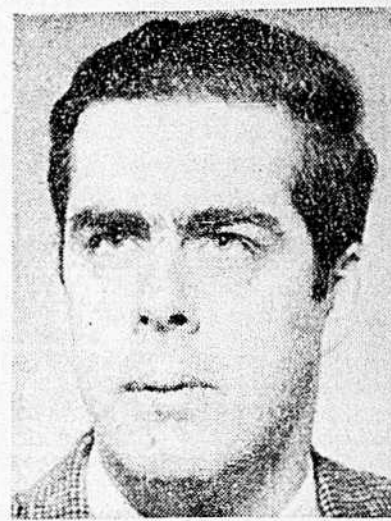
Mais le principe essentiel de cette



M. Jean-Charles Bonenfant



M. François Drouin



M. Vincent Lemieux

Les experts s'entendent pour "faire sortir la carte électorale du Parlement".

Une question reste en suspens: comment y parvenir?

formule réside dans le fait que la Commission n'est pas obligée de tenir compte des recommandations du public lors des séances régionales, ni des amendements des députés lors du débat en Chambre.

Cantiques à la gloire de la démocratie

Or c'est précisément cette caractéristique que refusent encore d'admettre bon nombre de députés, tant du côté du gouvernement, que de l'opposition.

On n'a jamais tant louangé le rôle du député-législateur, porté aux nues le rôle du Parlement et chanté les gloires de la démocratie que depuis qu'il est sérieusement question de refaire la carte électorale.

— "Le député est mieux placé que quiconque... c'est lui qui a été élu... c'est lui qui est sur le terrain..."

— "Que fait-on de la suprématie du Parlement?"

— "Il faut faire confiance aux députés... autant confiance qu'en n'importe quel expert déjà pré-jugé: la population n'a pas plus confiance aux experts..."

— "Si on met le travail entre les mains des théoriciens de la démoc-

ratie, cela peut devenir dange-

reux". — "Si on dit que les experts peuvent tenir compte des recommandations des députés, pourquoi les députés ne pourraient-ils pas tenir compte des recommandations des experts?"

— "On demande souvent aux députés de devenir des législateurs, mais maintenant on leur demande de se retirer d'un des domaines les plus éminents de la législation, la confection de la carte électorale".

— "Qui peut nous assurer qu'une commission indépendante sera vraiment impartiale, qu'elle ne sera pas influencée, comme n'importe quel député, par des corps intermédiaires?"

— "Une commission indépendante, ce sera peut-être juste une autre commission additionnelle venant s'ajouter aux autres commissions existant dans le gouvernement qui viennent saper le pouvoir des élus du peuple".

Des comités en forme de pattes de homard

Toutes ces réflexions ont jailli spontanément de la bouche des députés lorsque des politiciens comme M. Vincent Lemieux ont suggéré de sortir la carte électorale en dehors du Parlement.

M. Lemieux a fait partie de la Commission Grenier et le rapport déposé en 1962 recommandait au gouvernement Lesage de confier à une commission indépendante la tâche de délimiter les circonscriptions électorales.

A défaut de suivre cette recommandation, et aussi à cause du problème des comités "protégés" pas encore réglé en 1966, le gouvernement Lesage a subi la défaite aux élections générales même si l'Union nationale a recueilli un pourcentage beaucoup moins important de suffrages. Seuls certains comités urbains avaient alors été rafistolés.

On cite comme exemple de découpage effectué par des parlementaires la circonscription de Chambly qui, géographiquement, ressemble plus à une pince de homard qu'à un quadrilatère. Le comté de Louis-Hébert, à

Québec, aurait lui aussi été "manipulé".

Les arguments apportés par MM. Lemieux et Bonenfant pour soustraire le découpage de la carte électorale aux influences politiques peuvent se résumer ainsi:

1) Partout dans le monde, dans les pays à scrutin majoritaire, la tendance veut que les Parlements se libèrent de la carte électorale: le Canada, le Manitoba, l'Australie, la Nouvelle-Zélande;

2) si on permet que les modifications suggérées par les députés ou par les groupes régionaux aient force de loi, il y a danger de déséquilibrer l'ensemble de la carte électorale;

3) une carte électorale n'est pas faite pour le député mais pour les électeurs;

4) à cause des intérêts personnels des députés, qui sont les premiers touchés par la refonte de la carte, il est préférable de laisser le dernier mot à la commission indépendante;

5) l'expérience du passé démontre le peu de crédibilité ou de confiance accordée par le public à une réforme de la carte électorale effectuée par des députés qui s'échangent entre eux des paroisses ou des quartiers (gerry-mandering);

6) si les recommandations des députés sont valables, les experts en tiendront certainement compte.

Mais un argument encore plus fondamental a été soulevé, et que ne semblent pas avoir saisi certains députés de l'Opposition: c'est qu'à défaut d'une commission indépendante, c'est la majorité parlementaire qui aura le dernier mot, c'est le gouvernement qui tranchera tout débat.

Donc, en cas de désaccord entre les députés au sein de la commission parlementaire, c'est la majorité à l'Assemblée nationale qui imposera sa loi. Vu qu'il existe maintenant quatre partis en Chambre, il pourra facilement arriver que le gouvernement ait à trancher tout litige entre députés.

A moins d'ériger en système le marchandage entre les partis, il semble donc que la formule d'une commission indépendante du parlement soit de plus en plus justifiée par suite de l'existence même de quatre partis politiques au Québec.

Le sanglant printemps de la Commune

par Yonnick FLOT
de l'Agence France Presse

Le centenaire de la première révolution socialiste du monde — la Commune de Paris — est célébré un peu partout dans le monde.

La Chine Populaire a lancé au début de l'année une vaste campagne commémorant le "printemps qui a ouvert la plus belle page de l'histoire": Moscou fête aussi ce premier essai de gouvernement ouvrier glorifié par Marx et dans lequel les communistes — Lénine notamment — voient la préface de la révolution de 1917. Lénine est d'ailleurs enseveli dans un drapeau rouge ayant flotté sur une barricade de 1871 et Paris recevra en mai prochain les cendres du dernier "Communiste" décédé il y a vingt ans en Union Soviétique.

Dans d'autres pays socialistes, mais en Occident aussi — à Londres, Bruxelles, Paris — des expositions et conférences retracent les heures tragiques de ces "72 jours qui ébranlèrent le monde" et constituèrent la révolution la plus sanglante (30,000 tués) qu'ait jamais connue la France.

Cette "révolution" de 1871, "l'année terrible", dira Victor Hugo, était en fait née de l'effondrement du Second Empire et de la défaite de Napoléon III devant les Prussiens en l'automne 1870, puis du siège et de la capitulation de Paris au début de 1871.

Le 1er mars 1871, les Allemands défilent sur les Champs-Élysées. Paris, sans omnibus, sans passants, sans électricité, crépe de noir, statues voilées, Paris vaincu, humilié, est une ville morte, déjà révoltée.

En effet, les préliminaires de paix conclus par le "chef du pouvoir exécutif" Thiers à Versailles le 26 février, ont livré aux Allemands les canons rassemblés devant le château, mais il a été admis que Paris conserverait les siens, et la garde nationale ses fusils. Celle-ci, formée surtout d'éléments populaires, ressent la honte de la défaite et se convie d'avantage de la trahison de l'Assemblée nationale et de Thiers, préoccupés avant tout d'étouffer toute révolution sociale et de préserver les structures économiques de "l'ordre établi".

Plusieurs mesures exaspèrent le Parisien "proletaire" et entraîneront la révolte. Suppression de la solde des gardes nationaux, exigibilité des loyers (les Parisiens avaient tous dépensé leur pécule pendant le siège où un rat ne coûtait pas moins de 2 f et un moineau 1,50 f.), décision d'enlever aux Parisiens leurs 227 canons. Mais

la garde nationale se refuse à livrer ses canons et une partie de la troupe fraternise avec le peuple parisien, croise en l'air.

Thiers est pourtant résolu à dompter le "Paris de la rébellion" et, le 18 mars à trois heures du matin, il fait diriger ses troupes vers les parcs d'artillerie de la capitale, notamment Montmartre. Cette fatale journée va déclencher un processus qui, très vite, conduira à la guerre civile.

La foule parisienne empêche les généraux de se saisir des canons et soldats et gardes nationaux bientôt insurgés, se rangent aux côtés des Parisiens qui deviennent maîtres du terrain. Les généraux Lecomte et Thomas sont fusillés à Montmartre, sans jugement. Thiers quitte aussitôt Paris et, à Versailles, réunit l'Assemblée nationale, sous la protection de l'armée régulière: la guerre est déclarée entre les Français, sous les yeux des Allemands vainqueurs, qui permettent à Thiers de porter de 40,000 à 80,000 hommes le maximum de soldats autorisés à être maintenus dans la région parisienne.

Tout est donc prêt pour commencer le second siège de Paris, par les Français cette fois. Il durera du 2 avril 71 au 21 mai. Le premier siège, par les Allemands, avait duré du 18 septembre 70 à l'armistice du 28 janvier 71. La guerre fratricide ne cessera de s'envenimer et les passions de s'exacerber dans les deux camps, "les Versaillais", et les "Communards".

Toutes les tentatives de conciliation et d'armistice échoueront. Thiers a rencontré Bismarck qui a accepté de libérer par anticipation 80,000 prisonniers français. Il disposera donc bientôt d'une armée de 170,000 hommes bien entraînés, et refuse tout compromis avec le pouvoir insurrectionnel. "L'orgie parisienne" (Rimbaud) se donne libre cours de part et d'autre. Le nouveau blocus fait réapparaître les boucheries canines et félines. Des soldats communards/prisonniers sont massacrés sur place dans la banlieue par les Versaillais. La Commune — "place au peuple" — réplique par un décret sur "les otages" et décide que "toute exécution d'un prisonnier de guerre ou d'un partisan du gouvernement régulier de la Commune sera sur le champ suivie de l'exécution d'un nombre triple d'otages retenus". A Versailles d'autre part, un conseil de guerre condamne à mort des officiers et sous-officiers qui ont refusé de faire feu sur la population.

Enfin, fin mai, 20,000 Versaillais entrent dans Paris. Ce sera la "semaine sanglante", la guerre des barricades (près de 500, de maison à maison. Montmartre est pris, et l'état-major commence les holocaustes aux mânes

des généraux Lecomte et Thomas en ramassant, au hasard, 42 hommes, 3 femmes et 4 enfants. L'investissement de Paris se poursuit et la Commune n'a pratiquement plus d'autorité.

Exécutions sommaires, atrocités — on voit des femmes percer à coups de parapluie les yeux de Communards enchaînés, l'archevêque de Paris et ses ecclésiastiques sont fusillés sans jugement — se multiplient et un témoin évoquera le "flot rouge de sang qui fut la Seine". La Commune évacue l'Hôtel-de-Ville et y met le feu. Les Tuileries, le Palais-Royal, le Palais de Justice, la Préfecture flambent aussi, et tous les quartiers environnants. Paris, en certains endroits deviendra un brasier, parfois aussi un charnier. Les exécutions de "communards" continueront — à la mitrailleuse — jusqu'au début de juin, sous l'œil d'observateurs sympathisants des Communards mais impuissants: Victor Hugo, Rimbaud, Verlaine, Zola, Eugene Potier, le futur auteur de "l'Internationale" dont l'inspiration naquit en ces journées tragiques.

"La répression doit égaler le crime", cette phrase d'un notable de l'époque est à la mesure de la grande peur éprouvée par les ruraux, les conservateurs, monarchistes et cléricaux devant cette première révolution socialiste du monde que fut la Commune de Paris. D'où un acharnement réciproque dont la violence étonne encore.

Suivant les sources des historiens, de 20,000 à 35,000 Communards trouveront la mort (exécutions sommaires le plus souvent). Les "Versaillais" qui eurent un millier de tués, donneront eux-mêmes le chiffre de 17,000 Communards tués. En outre, il y eut 20,000 déportés et 24 conseils de guerre jugèrent hommes, femmes et enfants au nombre de 10,000, prononcèrent 13,450 condamnations (beaucoup par contumace), 270 à mort, 410 aux travaux forcés, 8000 à la déportation, 1350 à la réclusion, 322 au bannissement, 8400 à la prison. On compte aussi 400,000 dénonciations (Paris avait 1,800,000 habitants).

Cent ans après, bien des passions sont éteintes mais historiens et politiciens s'interrogent encore sur cette "fête tragique" où enthousiasme, espérance, manque de réalisme aussi, rappellent à certains les événements français de mai 1968, tandis que d'autres y voient le combat entre le 19e siècle "bourgeois" et le 20e siècle "socialiste" et l'annonce de la révolution bolchevique de 1917. Victor Hugo, pour sa part, saluant l'anéantissement du "rêve social" de la Commune de Paris écrivait: "Le cadavre est à terre, mais l'idée est debout".



Barricade de la chaussée Ménilmontant

VENTE "FLASH '71" PISCINES AU MEILLEUR PRIX

Sous réserve, avec l'accord du fabricant, notre vente Flash '71 se poursuit. N'attendez pas la dernière minute réservez maintenant Et économisez substantiellement!!!



Modèle Keyline
32' x 18' x 15' x 48"
Profondeur jusqu'à 8'
Reg. 1995.

SPECIAL FLASH
1480.



AUCUN DÉPÔT SEULEMENT 39.90 MAR MOIS — TOUTS LES ÉQUIPEMENTS INCLUS.

PRODUITS CANADIENS GARANTIE 10 ANS

PISCINES RONDES		PISCINES OVALES	
18'x48" — 60"	Reg. 695. Net 489.	21'x12'x48" — 60"	Reg. 835. Net 595.
24'x48" — 60"	Reg. 916. Net 695.	27'x15'x48" — 60"	Reg. 1095. Net 839.
27'x42" — 66"	Reg. 1395. Net 995.	32'x18'x48" — 72"	Reg. 1335. Net 995.

SIMPLE MISE DE CÔTÉ — LIVRAISON ÉTÉ '71

PLUS DE 40 MODÈLES EN PRIX SPECIAL		RONDES JUSQU'À 8' PROFOND	
20' diam — Reg. 1250.	Spécial 850.	24' diam — Reg. 1375.	Spécial 995.
Aussi 28' diam — Reg. 1495.	Spécial 1195.		

TOUTES CES PISCINES SONT ÉQUIPÉES

D'un gros filtre sable de 1/2 à 3/4 c.v. — toile jaugée 20 traités anti-bactérie et garantie pour l'hiver — choix de mur décoratif — aspirateur, boyau, perche, épuisette, filtre de surface inter-mural, dispensateur de chlore, bouée de natation et chlore. Documentation sur demande, termes constructifs.

PISCINES ÉCONOMIC
544 Des LAURENTIDES PONT-VAU, L'AVAIL 388-2157
HEURES D'AFFAIRES: Lundi à mercredi 9 - 6 hrs — Jeudi et vendredi 9 - 9 hrs — Samedi 9 - 5 hrs — Dimanche 12 - 5 hrs.

Permis à un deuxième réseau de télévision en langue française

OTTAWA (PC) — Le Conseil de la radio-diffusion canadienne a accordé une licence de diffusion à un second réseau de télévision de langue française au Québec, comprenant les stations CFTM-TV, de Montréal, CJPMTV, Chicoutimi, et CFCM-TV, Québec.

Le CRTC a annoncé, hier, que la licence, qui expirera au 31 mars 1973, avait été accordée après que les propriétaires de CFTM-TV eurent rencontré certaines conditions posées en novembre dernier.

La compagnie Télévision de Québec

TRIPLE REFUS

SUITE DE LA PAGE A 1

qu'il faudrait couper dans telle politique telle chose et dans telle autre politique telle chose pour consacrer telle somme à ces paiements de traitement, à ce moment-là, je crois que nous ne pouvions pas le faire".

3) Le meilleur employeur.

Les syndicats disent que "l'une des conditions essentielles pour que le gouvernement joue le rôle de moteur économique, c'est de payer les employés du secteur public au moins au niveau des meilleurs employeurs, c'est-à-dire ceux qui dans l'entreprise privée ont effectivement un effet d'entraînement sur tous les autres".

Le gouvernement répond: "La rémunération des quelque 250.000 employés de l'Etat se situera au niveau de la moyenne généralement observée au Québec pour des emplois identiques ou analogues" et "il n'entend pas privilégier, outre mesure, les salariés concernés dont la stabilité d'emploi de fait est en général plutôt grande par rapport à celle des autres travailleurs".

Voilà ce qui ressort à la fois des nombreux documents déposés, hier, par le gouvernement et les centrales syndicales lors de la première rencontre dite de consultation entre les parties à la veille de la prochaine ronde de négociations et aussi des conférences de presse tenues par le ministre de la Fonction publique, M. Jean-Paul L'Allier, et les représentants du Front commun syndical, soit les dirigeants de la CSN, de la FTQ et de la CEQ, MM. Marcel Pepin, Louis Laberge et Yvon Charbonneau.

Des points encourageants

Si, sur les trois demandes clés formulées par la partie syndicale le gouvernement a fait connaître son opposition, des ententes de principe sont survenues sur différents points de la première rencontre.

Ainsi, sur la parité dans les traitements indépendamment du sexe et du statut civil, sur l'harmonisation des traitements pour des emplois similaires, sur la parité dans les traitements à l'échelle du Québec (élimination des disparités régionales), sur la reconnaissance de la spécialisation (qualification) et l'utilisation des comparaisons pour vérifier notamment l'ordre de rangement des emplois les uns par rapport aux autres, les parties semblent passablement d'accord.

C'est cependant aujourd'hui que les parties patronale et syndicale seront amenées à expliciter leurs positions et à réclamer des réponses plus claires du vis-à-vis, alors qu'à lieu une seconde rencontre entre le gouvernement et ses partenaires (commissions scolaires, hôpitaux, etc...) d'une part, et les quelque 120 dirigeants syndicaux qui représentent le Front commun CSN, FTQ, CEQ, d'autre part.

Ces discussions préliminaires préparent la ronde des négociations qui débutera sous peu entre le gouvernement et ses 250.000 employés de la fonction publique, payés directement ou indirectement par le trésor provincial.

La première ronde de négociations (1965 à 1968) avait été marquée par des grèves d'enseignants, des employés d'hôpitaux, des professionnels de la Fonction publique et une loi d'exception (bill 25) avait été adoptée par le Parlement. La seconde ronde avait entraîné la grève à la Régie des alcools. La totalité des conventions collectives les plus importantes vient à expiration entre mars et juillet 1971.

Les crédits provisoires sont adoptés

QUEBEC (PC) — L'Assemblée nationale a adopté mardi les crédits provisoires nécessaires aux dépenses gouvernementales pour les mois d'avril et de mai, soit une somme de plus de \$717.6 millions.

Cette mesure est rendue nécessaire par le fait que le budget 1971, déposé la semaine dernière par le ministre des Finances, M. Raymond Gagneau, n'a pas encore été adopté par la Chambre.

D'ordinaire, l'Assemblée nationale, constituée en comité plénier des subsides, approuve ces crédits provisoires sur une base mensuelle, mais le congé de Pâques ne prenant fin que le 27 avril, l'opposition a accepté de donner le feu vert au ministre des Finances pour les deux prochains mois.

Canada Limitée, propriétaire de CFTM-TV, avait été avertie à ce moment-là qu'elle devrait se conformer aux règlements gouvernementaux concernant la propriété étrangère des organes de diffusion, avant qu'un tel permis puisse être émis.

Télévision du Québec Canada Ltd appartenait alors à 50 pour cent à la compagnie Famous Players Canadian Corporation Ltd, elle-même filiale d'une compagnie américaine.

Le pourcentage de propriété de Famous Players a été réduit à 20 pour

Création de la Ligue des cadets de l'armée du Canada

OTTAWA (PC) — Un groupe d'industriels et de professionnels vient d'entreprendre dans la capitale canadienne un congrès de deux jours dans le but d'incorporer la Ligue des cadets de l'armée du Canada.

Le nouvel organisme fournira un lien avec la collectivité comme la Ligue des cadets de la marine du Canada et la Ligue des cadets de l'aviation du Canada, précise une communication du quartier général de la Défense publiée mardi.

Représentant quelque 40.000 jeunes gens, la Ligue va promouvoir l'intérêt public et l'appui de la population à l'endroit des cadets de l'armée.

Le ministre de la Défense, M. Donald Macdonald présentera la charte de la Ligue au premier président à la

cent, tel que le permet le nouveau règlement.

Le CRTC avait souligné, en novembre, que la formation d'un second réseau de télévision de langue française était un événement important dans l'histoire de la diffusion au Canada.

Radio-Canada opère actuellement le seul réseau francophone.

Le conseil a précisé qu'il surveillerait attentivement les étapes d'amélioration des services du réseau et de son extension vers les autres centres du Québec et des autres provinces.

suite de l'élection des officiers juéi.

Le conseil des gouverneurs représentant toutes les provinces est composé des personnalités suivantes: le lieutenant-général Geoffrey Walsh, chef de l'état-major général de l'armée, à la retraite et commandant des cadets de l'armée; M. E.G. Eakins, de New Westminster, C.-B.; M. W.A. Howard, de Calgary; M. J.H.R. Gagnon, de Montréal et M. G.B. Robertson, de Halifax.

Les cadets de l'armée existent depuis 1879. En 1942 le mot "Royal" a été confirmé par le roi George VI et l'organisme fut désormais connu sous le nom de "Royal Canadian Army Cadets", qui fonctionne en collaboration avec les forces canadiennes.

Le quartier général de la Ligue sera installé à Ottawa.

Munro se prépare à persuader les provinces

OTTAWA (PC) — La deuxième conférence fédérale-provinciale des ministres du Bien-être, qui aura lieu en mai, traitera probablement des lacunes du système de bien-être et de l'absence de solutions que les provinces y apportent.

De source informée, on déclarait mardi que le ministre du Bien-être,

RAQ

SUITE DE LA PAGE A 1

commande aucune action criminelle contre qui que ce soit à l'intérieur des services de la régie, a dit M. Choquette. Il ne recommande également aucun renvoi à l'intérieur de ces services."

M. Choquette a ajouté cependant que le rapport recommande que quatre personnes soient "éloignées" des postes qu'elles occupent présentement, soit par une mutation ou une mise à la retraite, à cause des "soutpçons" qu'on entretient à leur égard.

"Ces personnes, que je ne nommerai pas parce que cela repose sur des soupçons, nous avons déjà entrepris des procédures à l'égard de certaines d'entre elles, a déclaré M. Choquette. Quant aux autres leur cas fait l'objet d'examen."

M. Choquette n'a pas donné plus de détails sur le rapport de Me Dery qui selon certaines informations contiendrait des cas précis de conflit d'intérêt et de pressions exercées sur les politiciens en faveur d'hommes de paille du milieu interlope.

Ce rapport, de l'avis du ministre, porte sur des questions de régie interne et est de nature confidentielle.

Quant à la Loi de la Régie des alcools, le ministre a précisé qu'elle sera amendée de façon à clarifier le statut et le fonctionnement de cet organisme.

D'après M. Choquette, les problèmes actuels proviendraient du fait que la responsabilité du ministre de la Justice et d'autres ministères ne serait pas clairement définie dans la loi.

"L'un des objets de la loi sera de clarifier la responsabilité précise d'un ministre, peut-être le ministre de la Justice, de façon à ce que je n'aie pas toutes sortes d'ennuis dans mon désir de voir la régie fonctionner dans des conditions qui soient absolument normales et au-dessus de tout soupçon ou de toute insinuation de quelque nature que ce soit", a dit M. Choquette.

Le ministre de la Justice a enfin profité de son intervention pour informer l'Assemblée nationale des résultats des mesures prises par son ministère depuis l'été dernier contre certains clubs de nuit et restaurants de la métropole.

D'après M. Choquette, au moins 60 permis de boisson ont été suspendus depuis l'application de ces mesures.

M. Choquette a enfin fait savoir que des détails additionnels sur le fonctionnement interne de la Régie des alcools seront rendus publics à la fin du mois d'avril alors que sera publié le rapport de la commission royale d'enquête Thinel sur l'administration de la régie.

On se souvient que cette commission avait été instituée au lendemain de la grève de la Régie des alcools par suite de certaines accusations de trafic illégal d'alcool portées contre certaines compagnies de transports.

le garage attenant à la maison. L'examen médical a révélé qu'il avait succombé à l'asphyxie.

Par ailleurs, Gaétan Bergeron, 5 ans, fils de M. et Mme R. Bergeron, route rurale no 2, canton Delisle, au Lac-Saint-Jean, a été tué par une automobile près de la demeure de ses parents.

Bourassa joue aux cartes



photo René Picard, LA PRESSE

C'était lundi soir, à l'école Saint-Pierre-Claver, boulevard Saint-Joseph, à l'occasion d'une partie de cartes organisée par des militants libéraux de la circonscription de Mercier. Le premier ministre du Québec a salué ses électeurs et électrices. On le voit ici jouant une partie avec des partenaires réjouies.

Mgr Philip Pocock nommé archevêque de Toronto

OTTAWA (PC) — La délégation apostolique a fait part hier de la nomination de Mgr Philip Francis Pocock à la succession du cardinal James C. McGuigan, comme archevêque de Toronto.

Il semble que le pape Paul VI ait accepté de relever le cardinal McGuigan de ses fonctions, à cause de sa maladie prolongée.

La délégation apostolique mentionne également qu'elle a accepté l'offre de démission présentée par Mgr Maxime Tessier, évêque de Timmins, Ont.

Mgr Tessier se verra remplacé par Mgr Jacques Landriault, actuellement évêque de Hearst, Ont. Mgr Landriault occupera en même temps le poste d'administrateur apostolique.

Mgr Pocock

Mgr Pocock, âgé de 64 ans, est issu d'une famille de cinq enfants, dont le père était fabricant de chaussures à London, Ont. Après de brillantes études, il occupa la chaire de théologie morale et de droit canon au séminaire de St. Peter, à London, Ont.

Il devint le plus jeune prêtre catholique du Canada, en 1944, lorsqu'on le nomma évêque de Saskatoon. En 1951, il fut envoyé à Winnipeg, où il fut nommé archevêque un an plus tard.

Il arriva à Toronto en 1961 à titre d'archevêque auxiliaire, alors que le cardinal McGuigan demandait à être relevé de ses fonctions à cause de sa santé chancelante.

Depuis 1961, le cardinal McGuigan a surtout travaillé pour le conseil oecuménique.

Le cardinal McGuigan

Né à Hunter River, L.-P.-E., en 1894, celui qui est maintenant le cardinal McGuigan fut ordonné prêtre en 1918

le TEMPS qu'il fera

Pas possible! Alcide!! à Cuba!!

Alcide Ouellet, cher camarade. Mon non est Ricardo Gonzalez Cumulus Strato, de Cuba, où je suis météorologue special de Fidel Castro. J'ai lu dans LA PRESSE (saisie sur un jeune Québécois qui venait ici pour on ne sait quelle raison) que vous cherchiez une position.

Vous nous intéressez. A Cuba, on attache beaucoup d'importance à l'exactitude des prévisions. (On estime à 2345,5 le nombre de météorologues qui coupent des cannes à sucre en ce moment et je dois avouer que c'est moins drôle que vous sucrés à vous...).

Vous disiez ce matin sur les ondes de votre puissante radio d'Etat qu'il ferait très beau aujourd'hui dans votre ile et que demain il y aurait de la nébulosité croissante avec risques de précipitations, tôt vendredi. Quel courage vous avez pour faire des prévisions aussi lointaines.

Etant donné que M. Castro subventionne personnellement l'industrie du "Poster" à Cuba, il serait intéressé à vous avoir pour donner un nouveau visage à la lutte de libération des peuples opprimés.

Depuis la mort du Che, les ventes baissent, mais avec vous Alcide Ouellet...

Alain Z.

Les prévisions de la météo selon l'observatoire de Dorval

Maximum 40, Minimum 20

Régions de Montréal, Ottawa, Laurentides et Cantons de l'Est: ensoleillé. Jeudi nebulosité croissante suivie de quelques chutes de neige légère ou averse plus tard dans la journée. Maximum près de 40. Minimum la nuit prochaine 10 à 20. Maximum jeudi 30 à 45.

Régions de Québec, St-Maurice et Lac St-Jean: ensoleillé avec quelques périodes nuageuses aujourd'hui et jeudi. Possibilité de neige dans les régions de Gaspé et de Saguenay tard jeudi. Maximum aujourd'hui et jeudi 35 à 40. Minimum la nuit prochaine 10 à 20.

ENSEIGNEMENT

SUITE DE LA PAGE A 1

c'est surtout une question de principe. "Cela ne veut pas dire que nous ne pensons pas que nos diplômés ne devraient pas être bilingues mais nous ne sommes pas prêts à nous faire donner des ordres par le gouvernement sur la manière que nous devrions adopter pour enseigner" de dire M. Lortie.

Le président de la PSBGM est aussi d'avis que le règlement numéro six peut entrer en contradiction avec le bill 63 puisqu'il intervient directement dans la langue d'enseignement alors que la loi prévoyait que les parents pouvaient choisir librement la langue d'enseignement.

Le règlement six, examiné dans toute son extension, obligerait les anglophones à prendre 40% de leurs cours en langue française mais ce pourcentage ne pourrait devenir une donnée réaliste que d'ici 10 ans et ne constitue de fait qu'un maximum à atteindre.

La Commission des écoles protestantes du Grand Montréal recevait d'autre part il y a deux semaines le rapport de la commission Lortie qui avait pour tâche d'évaluer les programmes d'enseignement du français dans les écoles anglophones.

Les commissaires ont adopté en principe les recommandations du rapport et verront à établir d'ici le mois de juin les priorités dans ce domaine en ce qui concerne le budget.

Ces recommandations impliquent en effet certains investissements importants particulièrement au niveau des professeurs, des volumes d'enseignement et des bibliothèques.

Le rapport Lortie précise d'ailleurs que le PSBGM devrait augmenter son personnel tant au niveau des spécialistes que des professeurs réguliers afin de tenir des réunions plus fréquentes avec les enseignants de différentes écoles pour discuter des programmes, des méthodes et des problèmes.

Le rapport qui a été rendu public le 15 mars recommande également que le PSBGM considère sérieusement la possibilité d'augmenter le nombre de consultants francophones au sein de son personnel.

La commission Lortie spécifie qu'elle n'a pas tenu compte du règlement numéro six lorsqu'il a été édicté.

Frustration chez les anglophones

Confrontés avec la situation présente, les anglophones, s'ils sont dûment représentés par les membres du PSBGM, éprouvent donc une certaine frustration face au règlement qui oblige les commissions scolaires anglophones à dispenser une proportion de plus en plus importante des cours dans la langue seconde, le français.

Le rapport Lortie affirme qu'ils sont prêts à remplir les exigences gouvernementales au point de vue pratique puisqu'ils ont eux-mêmes placé l'accent sur la langue française depuis quelques années.

La réunion d'hier soir, un groupe d'anglophones de Pointe-Saint-Charles venait d'ailleurs faire entendre ses revendications et demandait entre autres un enseignement meilleur et plus adapté à la réalité québécoise de la langue française.

Cependant l'action gouvernementale, de par son caractère obligatoire, a provoqué la réaction des anglophones. Reste maintenant à déterminer quelle serait l'issue d'une éventuelle contestation.

Pour ce qui est du bill 62 établissant le principe des commissions scolaires unificées, M. Reid Tilley affirme que ceux qui prèdisent une contestation par le PSBGM se livrent à des devinettes d'astrologue.

2,000 sur 22,000 ont persévéré

OTTAWA (PC) — Sur les 22.000 fonctionnaires inscrits aux cours de langue seconde offerts par le gouvernement, seuls 2.000 les ont poursuivis jusqu'à terme, a-t-on rapporté aujourd'hui au comité des Communes sur les dépenses diverses.

M. John Carson, président de la Commission de la fonction publique, prétend qu'un certain nombre de facteurs sont à l'origine de ce retrait massif, dont "le manque de motivations".

Créer un prêtre pour estivants

par Jean-Guy DUBUC

Un diocèse qui a plus de vacanciers que de résidents doit-il penser d'abord à ses fidèles de la semaine ou à ceux du week-end?

C'est le cas du diocèse de Mont-Laurier, par exemple, qui a 100.000 diocésains en vacances et seulement 67.000 en demeure permanente. C'est aussi une interrogation que peut se poser un certain

nombre de personnes préoccupées de pastorale de tourisme, réunies en session d'étude.

Sous le thème "Le tourisme aujourd'hui", l'Office national de l'Action sociale (CCC) a invité ceux qui se préoccupent de penser la présence de l'Eglise dans les centres de villégiature. La session dure trois jours et regroupe environ 70 personnes

autour d'une douzaine de conférenciers, spécialistes en écologie, philosophie, tourisme et pastorale.

Certains diocèses, comme Québec et Chicoutimi, ont mis sur pied des comités de pastorale touristique. Pourtant, les expériences demeurent locales dans la plupart des endroits du Québec et les recherches se poursuivent de diverses façons selon la personnalité des pasteurs, plus encore que selon les milieux.

communauté ne s'élabore pas durant la messe", dit-il. Et c'est ainsi qu'il définit maintenant son rôle de pasteur: "S'intégrer à une communauté, vivre avec eux les situations quotidiennes pour vivre finalement une vraie Eucharistie."

On s'organise

Cette situation nouvelle se retrouve dans d'autres régions avec autant d'acuité. Au Saguenay-Lac-St-Jean, 40.000 personnes viennent s'installer au bord du lac ou de la rivière pendant les mois d'été. L'administration diocésaine s'est préoccupée de sensibiliser les résidents au phénomène des estivants. On tente d'inventer une pastorale nouvelle pour des communautés en mouvement. On veut susciter de nouveaux modes de vie sociale et liturgique.

Les Juifs peuvent voter aux élections scolaires

QUEBEC (PC) — A l'avant-veille de la préparation des listes électorales pour les élections scolaires au Bureau métropolitain des écoles protestantes de Montréal, mieux connu sous le sigle PSGBM, la loi de l'instruction publique a été amendée lundi pour permettre aux personnes de foi juïque de se présenter comme commissaires d'école et de voter aux élections scolaires.

Il n'y a eu aucune opposition au projet de loi bill 26 qui a subi en même temps l'épreuve de la deuxième et de la troisième lecture.

Au moment où le ministre de l'Education allait donner à la Chambre des explications sur la nature du projet, dont les députés avaient eu l'occasion de prendre connaissance en première lecture, la semaine dernière, le chef de l'opposition officielle, M. Jean-Jacques Bertrand, l'a prié de garder son discours — ou de le remettre à la Tribune de la presse. L'Union nationale, a-t-il dit, est prête à adopter cette mesure immédiatement. Cette proposition a fait l'unanimité de la Chambre.

vernement d'avoir pris cette initiative, devant le retard de la restructuration scolaire.

Moment historique

M. Victor Goldbloom, l'un des membres du PSGBM, a d'ailleurs tenu à témoigner de "la sincérité" avec laquelle M. Bertrand avait abordé cette question épineuse. En 1967, alors qu'il était ministre de l'Education, et par la suite, comme premier ministre.

"Nous vivons, a-t-il dit un moment historique. Je suis très fier de voir que nous sommes en mesure aujourd'hui de procéder à une rectification partielle de cet anachronisme qui veut que le principe "pas de taxation sans représentation" ne soit pas respecté pour des milliers de personnes au Québec, en 1971."

Un pasteur intégré

L'une des expériences les plus intéressantes que l'on a relatées hier est celle de l'abbé Jean Levert, du diocèse de Mont-Laurier.

L'abbé Levert est le pasteur-animateur de 530 familles qui passent leurs jours de congé ou de vacances estivales dans les Laurentides. De ce groupe, 80 p. 100 sont de Montréal. Ils ont d'abord demandé un prêtre pour célébrer la messe dominicale, ce que l'abbé Levert a accepté de faire. Mais son rôle au sein de la célébration eucharistique ne le satisfaisait pas: il n'avait contact qu'avec une partie des gens et seulement à l'intérieur de la liturgie.

Il décida alors d'être un véritable membre actif de l'Association des propriétaires des deux lacs environnants. Il décida d'être citoyen à part entière pour découvrir les besoins et les préoccupations de tout le monde. "Le projet de la

session se terminera par des vœux ou des résolutions. L'atmosphère qui a régné jusqu'à maintenant laisse croire que des accents seront probablement posés sur une nouvelle approche de l'homme migrateur.

Le "sabbat" touristique

"On se leurre, quand on essaie d'appliquer d'anciens schémas de pastorale au phénomène actuel du tourisme. On se leurre quand on ne voit dans le tourisme que des éléments positifs. Etre touriste, c'est perdre son esprit de clocher pour risquer de rencontrer l'autre et se trouver soi-même."

Michel M. Campbell, professeur de philosophie et d'histoire à la Faculté de théologie de Montréal était hier conférencier à la session de Pastorale du tourisme. Dans son style coloré et imagé, il s'en est pris au Directoire de Pastorale pour le tourisme.

M. Campbell considère que le Directoire propose une pastorale "ordinaire" que l'on essaie de faire coller à une réalité toute différente de la réalité quotidienne. Son exposé sur "Tourisme et expérience religieuse" a suscité l'intérêt des auditeurs tant par l'originalité de la présentation que par son souci du respect de l'homme.

Selon lui, le sens du tourisme ne se comprend

bien que par le sens du "sabbat". Un jour d'arrêt des autres, où l'on ne fait pas les mêmes choses que la semaine, où l'on n'a pas à se battre, où l'on découvre la possibilité de vivre d'une autre façon. Le sabbat, comme les vacances du touriste, c'est le moment de liberté, où l'on peut vivre en harmonie avec ce que l'on découvre.

Le tourisme, c'est aussi un "déplacement". Il faut aller ailleurs, c'est-à-dire quitter son milieu et son "esprit de clocher" pour participer à la vie des autres. On se déplace pour rencontrer quelqu'un d'autre, de différent de soi. Pour M. Campbell, le tourisme peut être ainsi instrument de paix; on aime plus facilement ceux avec qui on a su se mettre à table.

Pour finir, le conférencier a signifié la nécessité de sortir de chez soi pour se découvrir soi-même. Pour toutes ces raisons, le tourisme apparaît comme une réalité en soi, une valeur importante à vivre, dans une perspective de personnalisation.

Bourse de \$50,000 au Dr David Mulder

MONTREAL (PC) — L'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie vient d'accorder à un médecin de Montréal l'une de ses bourses annuelles de \$50.000. Il s'agit du docteur David Mulder, âgé de 32 ans, qui recevra ce montant qui lui permettra de poursuivre au cours des cinq prochaines années ses travaux de recherche et d'enseignement à l'université McGill et à l'hôpital Général de Montréal.

C'est la douzième de ces bourses dont deux ont été précédemment accordées à des médecins du Québec, l'un de l'université Laval, l'autre de l'université de Sherbrooke.

En annonçant l'attribution d'une bourse au Dr Mulder, M. A.W. Anderson, président du Comité de la santé publique de l'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie, a déclaré:

"Grâce à ces bourses, nous espérons que des Canadiens de grand talent ne seront pas tentés de s'expatrier. Nous croyons qu'il faut aider cer-

tains de nos plus brillants jeunes médecins à faire profiter notre pays de leur haute compétence."

Né à Boston, Saskatchewan, le Dr Mulder obtenait en 1962 son diplôme de médecine de l'université de sa province, ayant travaillé comme aide-plombier pour payer ses études. A l'université McGill, on a pu apprécier ses grandes qualités de chirurgien et de chercheur.

L'autre titulaire d'une bourse de \$50.000 pour 1971 est le Dr E.C. Cameron, âgé de 31 ans, professeur adjoint aux départements de médecine et de physiologie de l'université de la Colombie-Britannique. Né à Vancouver, il terminait ses études de médecine à cette université en 1963. Depuis, il s'intéresse très activement au métabolisme du calcium et du phosphate dans la maladie rénale chronique.

Les deux boursiers sont associés (fellows) du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

Bruno Quesnel, O.D.

Optométriste

bureau chez

PEOPLES CREDIT JEWELLERS

1015 ouest, Ste-Catherine — 849-7071

TM

"LES TAPIS METROPOLITAIN"

Vous présente sa GIGANTESQUE

VENTE

ÉPARGNER DE 30% à 60%

du printemps

LE PLUS VASTE ENTREPÔT DE TAPIS À PRIX D'ESCOMPTÉ À MONTRÉAL.

PLUS DE 250 ROULEAUX PROVENANT DES PLUS GRANDS MANUFACTURIERS

HARDING
ACRILAN VELOURS

Voici la vraie apparence Velours... Sa toison touffue garde toujours sa forme et le rend très luxueux. Résiste à la saleté et aux taches, à l'épreuve des mites et non allergène.

Prix sugg. \$14.55 v.c.
NOTRE PRIX 9.49 v.c.
Épargner \$5.46 v.c.

"TWIST"
ACRILANS ET PROPYLONS

Deux types aux qualités multiples: le "twist" clair et doux, et le "twist" foncé et robuste. Non allergène. Disponible dans une gamme de couleurs.

Prix sugg. \$12.95 v.c.
Épargner \$4.46 v.c.
NOTRE PRIX 8.49 v.c.

HARDING
PELUCHE NYLON

Un tapis à la fois attrayant, facile d'entretien et durable. Très beau pour la chambre, salon et passage. Vaste choix de couleurs.

Prix sugg. \$9.95 v.c.
Épargner \$3.00 v.c.
NOTRE PRIX 6.95 v.c.

VÉRITABLE OZITE
choix de 6 couleurs

COMPAREZ 2.35 v.c.
NOTRE PRIX

100% NYLON DUPONT
Achetez spécial d'un tapis nylon de Dupont très durable. Choix de couleurs attrayantes.

Prix sugg. \$7.55 v.c.
Épargner \$4.56 v.c.
NOTRE PRIX 3.39 v.c.

CHOOSE AMONG OUR LIST OF INVENTORY AND SAVE UP TO 60%

NO DE STOCK	DESCRIPTION	QTY.	PRIX SUGG.	NOTRE PRIX DE VENTE
01-161	Hercules Commerciale vert	26 v.c.	\$12.99	\$13.50
01-20	Kraus Grand Manner or	15 v.c.	\$16.50	\$10.50
10-269	Harding Acrilan peluche or	22 v.c.	\$14.00 v.c.	\$8.95 v.c.
11-20	Celanese Propylon bronze	15 v.c.	\$13.00 v.c.	\$8.95 v.c.
12-013	Armstrong Acrilan rouge	39 v.c.	\$13.00 v.c.	\$8.95 v.c.
04-515	Harding Fortrel ciselé or	32 v.c.	\$12.00 v.c.	\$7.95 v.c.
03-026	100% Dupont nylon	103 v.c.	\$12.00 v.c.	\$3.95 v.c.
05-101	Armstrong Acrilan twist vert	26 v.c.	\$12.00 v.c.	\$7.95 v.c.
11-314	Armstrong Kodel Shag bleu	9 v.c.	\$13.50	\$7.95
12-017	Barrymore Hercules vert	21 v.c.	\$11.00 v.c.	\$7.95 v.c.
15-315	Harding Commerciale or	37 v.c.	\$12.00 v.c.	\$8.95 v.c.
11-057	Armstrong nylon Shag	13 v.c.	\$14.00 v.c.	\$8.95 v.c.
08-219	Peerless polyester Shag	12 v.c.	\$13.00	\$5.90
07-328	Celanese Commerciale dos caoutchouc	16 v.c.	\$9.00 v.c.	\$5.45 v.c.
10-79	BMK 100% laine peluche or	10 v.c.	\$16.00 v.c.	\$9.95 v.c.
16-438	Harding cuisine dessin or	27 v.c.	\$13.00 v.c.	\$5.95 v.c.
12-011	Peerless nylon tweed bronze	13 v.c.	\$14.50	\$7.50
09-416	Armstrong Acrilan twist or	20 v.c.	\$12.00 v.c.	\$7.95 v.c.
A-364	Armstrong Corlon linéaire	36 v.c.	\$12.00 v.c.	\$7.45 v.c.
07-163	Harding nylon blanc (peluche)	18 v.c.	\$9.00 v.c.	\$6.95 v.c.
01-56	Peerless Commerciale orange	10 v.c.	\$10.90	\$5.50
01-12	Harding King Court vert	19 v.c.	\$29.00	\$15.90

CHOOSE AMONG OUR LIST OF INVENTORY AND SAVE UP TO 60%

NO DE STOCK	DESCRIPTION	QTY.	PRIX SUGG.	NOTRE PRIX DE VENTE
11-216	Crossley Karastan polyester ciselé	35 v.c.	\$12.00 v.c.	\$8.95 v.c.
11-217	Peerless polyester peluche or	17 v.c.	\$10.90	\$5.90
0-207	Celanese tweed commercial rouge	25 v.c.	\$10.00 v.c.	\$5.95 v.c.
0-202	Harding nylon cuisine	50 v.c.	\$11.00 v.c.	\$5.95 v.c.
02-175	Crossley Karastan Axminster dessin	42 v.c.	\$16.00 v.c.	\$11.95 v.c.
02-14	Harding nylon peluche lilac	30 v.c.	\$9.00 v.c.	\$6.45 v.c.
11-139	Canadian Celanese vert ciselé nylon	60 v.c.	\$8.00 v.c.	\$4.95 v.c.
03-128	Burlington Kodel Ivory	13 v.c.	\$10.90	\$9.10
03-37	Dupont 501 or	42 v.c.	\$8.00 v.c.	\$4.95 v.c.
01-132	Peerless nylon ciselé or	12 v.c.	\$12.00	\$5.90
01-11	Commerciale tweed or dos caoutchouc	14 v.c.	\$14.90	\$6.90

LES DISTIBUTEURS DE TAPIS METROPOLITAIN

5692 est JEAN-TALON (coin Lacordaire)

254-6003

Service à domicile gratuit

HEURES D'AFFAIRES:
Ouvert tous les jours jusqu'à 6 h p.m.
Jeudi et vendredi jusqu'à 9 h p.m.
Samedi jusqu'à 5 h p.m.

Anachronisme

Le ministre de l'Education a tout de même souligné aux membres de l'Assemblée nationale que cet amendement à la loi de l'instruction publique entendait corriger un anachronisme.

En somme, il s'agit du fait que le droit des personnes de foi juïques d'être considérées comme "protestantes", au fin de droits électoraux scolaires, a été contesté dans le territoire du PSGBM. Les juristes, a noté le ministre, ne s'accordent même pas sur cette question.

Il n'en reste pas moins que des citoyens juifs de cette juridiction scolaire n'ont pas pu voter ou se présenter comme commissaires, dans le passé, a fait valoir M. Saint-Pierre, présentant cette situation comme "un anachronisme que le législateur se devait de corriger".

Intervenant comme ancien chef de gouvernement, M. Jean-Jacques Bertrand devait signaler à ce propos qu'il escomptait, sous son mandat, que la réforme de l'ensemble du système scolaire allait régler cet état de choses. Il a tout de même félicité le gou-

L'inquiétude grandit à Montevideo

MONTVIDEO (AFP) — L'inquiétude grandit d'heure en heure à Montevideo après l'enlèvement du directeur de l'électricité nationale, M. Ulises Pereyra Reverbel.

M. Pereyra Reverbel est en effet considéré comme la personnalité la plus représentative de la répression des gauchistes et est à ce titre l'objet de la haine des "tupamaros". Il est d'autre part le principal conseiller du président de la république, M. Jorge Pacheco, et avait dirigé la campagne électorale qui avait permis au président d'être réélu.

C'est la neuvième enlèvement organisé par les "tupamaros" en deux ans et demi. La première victime de la série avait d'ailleurs été M. Pereyra Reverbel. Toutefois, on craint à Montevideo qu'il s'agisse plus ici d'un enlèvement grâce auquel les gauchistes pourraient obtenir des renseignements, de l'argent ou un échange de prisonniers. On craint dans les milieux officiels que ce rapt ne finisse comme celui de M. Dan Mirione, fonctionnaire américain exécuté par ses ravisseurs le 9 août dernier.

Selon les enquêteurs chargés de l'affaire, le directeur de l'électricité a été surpris dans le cabinet d'un dentiste à moins de 250 mètres de la direction de la police de la capitale.

Les enquêteurs avaient d'abord pensé que M. Pereyra Reverbel, en tentant de résister, avait été blessé par ses ravisseurs d'une balle à la tête. Ils estimaient toutefois mardi soir que le directeur de l'électricité avait été atteint d'un violent coup de matraque à la tête. Ils fondent cette hypothèse sur l'importante quantité de sang découverte dans le cabinet du dentiste.

AUBAINES FANTASTIQUES SUR MARQUES RECONNUES

Harding, Armstrong, Canadian, Celanese, Burlington, Barrymore, Crossley Karastan, Kraus, Peerless, Ozite, BMK, Firth, Coronet, Caravelle et plusieurs autres.

Installation garantie à vie

Ce qui veut dire tout simplement que nous irons chez vous pour quelque problème que ce soit, sans aucuns frais de votre part aussi longtemps que votre tapis durera.

- TERMES FACILES
- 36 MOIS POUR PAYER
- PLAN MISE DE CÔTÉ PRATIQUE
- CHARGEX

Les doléances de l'ancien directeur de police de Jacques-Cartier

par Lucien RIVARD

L'ancien directeur de la police de Jacques-Cartier, M. Paul Charron, aujourd'hui conseiller à l'état-major de la police de Longueuil, a déclaré hier, à l'enquête de la Commission de police du Québec sur la police de Longueuil, qu'il avait été suivi avant le scrutin municipal de novembre dernier dans cette ville.

M. Charron a souligné ce fait alors qu'on l'interrogeait sur son transfert du poste no 2 au poste no 1, alors qu'il était encore directeur de la Sûreté.

Le témoin a déclaré que, de temps à autre, des conseillers municipaux et d'autres personnes venaient lui rendre visite et que l'on avait même prétendu qu'il s'occupait d'élections.

"J'en déduis que ces visites ont eu un rapport avec mon transfert au poste no 1", a dit le témoin en laissant entendre que l'on voulait de la sorte pouvoir mieux le surveiller.

Interrogé sur ses relations avec M. Georges Darveau, qui était candidat à la mairie lors du scrutin de novembre dernier, M. Charron a précisé que M. Darveau était un ami personnel, mais qu'il ne lui a jamais rendu visite à son bureau ou à l'un de ses comités.

Avant la reprise de son témoignage, ce matin, M.

Charron a imité le geste du directeur Messier, et il a demandé à se prévaloir des dispositions de l'article 22 de la Loi de police qui correspond en fait à accorder la protection de la cour.

Nommé conseiller

Le témoin a longuement été interrogé sur sa récente nomination comme conseiller de l'état-major. Au sujet de cette nomination, il a révélé que le directeur général de la Ville, M. Fernand Poiré, l'avait convoqué pour lui offrir trois positions: celle qu'il occupait de directeur de la Sûreté, celle de directeur de la Protection civile et celle de conseiller de l'état-major.

Il a finalement accepté ce dernier poste quelques jours plus tard et, c'est par une résolution en date du 17 février dernier qu'il devenait effectivement conseiller de l'état-major.

gaux nécessaires, M. Charron sera prématurément mis à la retraite.

Ce qui a semblé faire sauter le juge et le commissaire, c'est le fait que le directeur Messier n'a pas été

chard qu'il avait rencontré, l'hiver dernier, au cours d'une randonnée en moto-neige.

L'incident de la table

L'un des incidents mentionnés dans la lettre de M. Mes-

cembre 1969, M. Charron s'était opposé à une demande qui lui avait été faite pour transporter au poste No 1, la table, que les détectives utilisaient comme table de cuisine au poste No 2.

M. Messier a précisé que cette demande avait été faite à la suite de représentations de membres de la Fraternité parce que cette table était plus grande et qu'il y avait plus de policiers attachés au poste no 1.

"Nous avons décidé de trancher la question en laissant la table où elle était, a dit M. Messier et les membres de l'état-major sont partis prendre leur dîner".

Et M. Charron signale qu'à son retour au poste no 2, la table avait été enlevée et qu'il s'est adressé à M. Poiré pour qu'il intervienne.

Interrogé à son tour, M. Poiré a déclaré qu'il avait demandé au directeur Messier de retourner la table à cause de la décision prise à l'état-major et à cause du contexte humain existant.

"Je ne suis intervenu que pour améliorer les relations, a-t-il dit. En temps normal, cet incident aurait été considéré comme une chose insignifiante".

On a également demandé à M. Poiré si M. Charron s'adressait souvent directement à lui. Il a répondu que c'était arrivé quelques fois, mais qu'après le début de 1970 cela avait cessé.

"M. Charron croyait que le fait d'être directeur de la Sûreté le soustrayait à l'autorité du directeur Messier", a dit le témoin.

Le cas Brasseur

Après l'incident de la table, on a traité du cas Brasseur, deuxième point soulevé dans la lettre du directeur Messier dans sa demande d'enquête.

M. Messier a souligné qu'il était inondé d'appels téléphoniques de créanciers du policier Brasseur et que nombre des interlocuteurs l'engueulaient en disant qu'il protégeait ce policier qui devait de l'argent et qui ne payait pas.

Le directeur a révélé que le 21 octobre 1969, il a convoqué le policier et lui a fait part des griefs, lui rappelant d'honorer ses dettes parce qu'il était en infraction avec le Code de discipline de la police.

"Je lui ai donné un mois pour prendre arrangements avec ses créanciers, a dit M. Messier. Toutefois il n'est pas revenu me voir et il a contracté de nouvelles dettes".

M. Messier ajoute qu'il a suspendu le policier Brasseur le 25 novembre 1969, pendant que l'inspecteur Leveault faisait une enquête à son sujet.

Il précise que l'enquête a recommandé le renvoi de Brasseur en révélant qu'il avait des dettes totalisant un montant de \$7,000.

"Le 10 décembre, dit M. Messier, j'ai envoyé une lettre à M. Poiré pour lui expliquer le cas Brasseur, soulignant qu'il y aurait réunion du conseil de discipline à ce sujet, le 12 décembre".

M. Messier affirme cependant que le 11 décembre, le

conseil municipal levait la suspension du policier qui prenait ses fonctions.

Le témoin ajoute que Brasseur ne s'est pas présenté à la réunion du conseil de discipline et qu'il ne s'est pas fait représenter. Le conseil de discipline a alors décidé de recommander le renvoi, et la décision a été acheminée à M. Poiré.

M. Messier révèle que M. Poiré a décidé de mener une enquête personnelle et que le 23 décembre, le conseil décidait de suspendre le policier Brasseur pour une période de 15 jours, à compter du 18 décembre, en enjoignant de régler sa situation personnelle sous peine de renvoi.

Le témoin signale qu'après le retour au travail du policier Brasseur sont survenues de nouvelles plaintes à son sujet et que, dans un rapport en date du 25 février 1970, l'inspecteur Leveault portait cinq nouvelles accusations.

M. Messier précise qu'il a transmis ce rapport à M. Poiré le 3 avril et que Brasseur est demeuré à son poste pendant que M. Poiré faisait son enquête personnelle. Le témoin ajoute que l'on aurait tenté de faire passer le policier Brasseur à un autre service municipal.

A la suite d'un nouvel incident, dont M. Messier n'a pas dévoilé la nature, le policier Brasseur aurait remis sa démission avant que l'enquête ne soit terminée sur le dit incident. Le conseil municipal a accepté cette démission le 22 juin dernier.

L'enquête devait reprendre ce matin.

les tribunaux

Ce nouveau poste ne lui a jamais été défini avec précision et, comme le souligne la résolution, il s'agissait en fait d'une certaine forme de mise à la retraite puisque la résolution stipule que dès que la Ville en aura les pouvoirs lé-

consulté sur cette nomination et il ne l'a appris que le lendemain, dans LA PRESSE.

M. Messier devait toutefois signaler qu'il avait précédemment entendu parler de la possibilité de cette nomination par le conseiller Bou-

sier pour demander une enquête de la Commission de police, décrit comme l'"incident de la table", a été traité hier à l'enquête.

Le directeur Messier a révélé que lors d'une assemblée de l'état-major, le 19 dé-

La condamnation des deux "gars de Lapalme": le juge ébranle la version du Syndicat des camionneurs postaux, à la suite du procès

Le juge Rhéal Brunet, de la cour des sessions de la paix, qui a présidé le procès de deux gars de Lapalme, les frères Louis et Albert Latendresse, condamnés pour possession d'armes offensives, conteste la version du procès faite aux journalistes par le Syndicat des employés du transport postal de Montréal, et rapportée dans l'édition du 19 mars de LA PRESSE.

Au cours d'une conférence de presse qui a suivi la sentence de deux jours d'emprisonnement prononcée contre les frères Latendresse, le 18 mars dernier, M. Frank Diterlizi, président du Syndicat des employés du transport postal de Montréal, reprochait au juge Rhéal Brunet de ne pas avoir tenu compte de la condition d'Albert Latendresse quand il l'a condamné.

Rappelons qu'en juillet der-

nier, Latendresse était blessé par les projectiles d'une arme à feu alors qu'il s'approchait d'un camion postal. A la suite de cet incident, il subissait plusieurs interventions chirurgicales.

M. Diterlizi a allégué que le juge Brunet ne s'était pas occupé de voir à ce que Latendresse ait les médicaments prescrits par son médecin.

"Que va-t-il advenir de Latendresse, en prison, sans ses médicaments?" se demandait alors M. Diterlizi.

La fronde de David

De plus, le président du Syndicat des employés du transport postal de Montréal mentionnait que l'arme, à l'origine de la condamnation, n'était qu'une simple fronde.

Dans une lettre qu'il a adressée, hier à LA PRESSE, le juge Brunet explique que "la preuve a démontré que des projectiles

furent tirés vers un chauffeur de camion postal.

De plus, dit-il, les deux Latendresse furent trouvés en possession de deux frondes et non d'une seule, d'un poignard, de billes d'acier et d'une barre de fer".

"De plus, poursuit le juge Brunet, se servant d'une des frondes et de billes d'acier retracées dans l'automobile des deux accusés, la preuve a démontré qu'à double distance séparant les deux prévenus du chauffeur du camion postal, les projectiles ont perforé une planche de contre-plaqué".

Quant au premier reproche formulé par M. Diterlizi, le juge Brunet explique: "Ni Louis ni Albert Latendresse n'ont témoigné; ils n'ont d'ailleurs présenté aucun témoin en défense. Il ne fut, en outre, jamais question dans les représentations faites par le procureur des accusés qu'Albert Latendresse

venait de subir une intervention chirurgicale. L'avocat des accusés, précise le juge Brunet, a fait légèrement allusion à l'hospitalisation d'Albert Latendresse, la situant à sept ou huit mois antérieurement".

Le juge Brunet tient de plus à souligner qu'on "n'a jamais parlé davantage devant la cour de médicaments à être absorbés de façon régulière par Albert Latendresse".

En conclusion, le juge Brunet rapporte la "sentence véritablement imposée, soit deux jours d'emprisonnement, \$200 d'amende, les accusés devant en outre ne pas troubler l'ordre public et observer une bonne conduite pendant une période de deux ans, à défaut de quoi ils pourraient être ramenés devant la cour et être poursuivis en conséquence suivant les dispositions de l'article 640 A du code criminel".

BREVETS D'INVENTION

Marques de commerce
Dessins de fabrique
en tous pays
MARION
ROBIC & ROBIC
2100, Drummond, Montréal 107
Telephone 288-2152

WARSHAW

LES AUBAINES DE LA PÂQUE JUIVE COMMENCENT DÉJÀ CHEZ WARSHAW!
WARSHAW A LE CHOIX LE PLUS VASTE ET LE PLUS FORMIDABLE D'ALIMENTS,
à des prix inférieurs à ceux des marchés à rabais!!!
LES PLUS BAS EN VILLE!



POITRINE de BOEUF **89¢** lb

CÔTE COURTE **69¢** lb
pour bouillir

LANGUE de BOEUF **59¢** lb

DINDE À RÔTIR **39¢** lb
6 à 10 lb
Catégorie "A" Canada no 1

CHAPON FRAIS **45¢** lb
5 à 7 lb
Catégorie "A" Canada no 1

POULE pour bouillir **39¢** lb
Catégorie "A" Canada no 1

ÉPICERIE

EAUX GAZEUSES ESKIMO
pour la pâque. Grandes bouteilles format familial. **ACHETEZ EN 12, VOUS EN OBTENEZ 1 GRATIS.**

GRATIS! 5 livres de SUCRE
pour la pâque avec achat de 4 ampoules électriques et UN ACHAT DE \$10.00 ET PLUS.

Red Borsht de Mother **13** pour le prix de **12**
pot de 32 oz. ACHAT SPECIAL

Jus d'orange F.B.I. **13** pour le prix de **12**
de concentré, pour la pâque, bouteille de 32 oz. EXTRA SPECIAL

Jus de pommes F.B.I. **13** pour le prix de **12**
pour la pâque, pot de 48 oz. EXTRA SPECIAL

Les spéciaux sont maintenant valides pour une semaine complète, jusqu'à la fermeture le mardi 6 avril 1971



VOUS NE PAYEZ PAS POUR LE SERVICE — C'EST GRATUIT
WARSHAW
3863, BOUL. ST-LAURENT
STATIONNEMENT GRATUIT ENTRE RUE SAINT-DOMINIQUE

Nouvel horaire entrant en vigueur à partir du 1er avril 1971
Lundi, Mardi, Mercredi de 8.30 am à 6 pm — Jeudi et Vendredi de 8.30 am à 9 pm — Samedi de 8.30 am à 5 pm

COCA COLA,
grande bouteille familiale.
Achetez-en 12, vous en obtenez 1 gratis

PAPIER D'ALUMINIUM **29¢**
Alcan 25 pieds de longueur
EXTRA SPECIAL

Papier ciré DOMESTIC **29¢**
100 pieds.
EXTRA SPECIAL

SERVIETTES de table **59¢**
White Swan, paquet de 250.
EXTRA SPECIAL

PRUNEUX SÈCHES **2/99¢**
Sunsweet, boîte de 1 lb.
EXTRA SPECIAL POUR LA PAQUE

CAFÉ RED ROSE **1.15**
pour la pâque, boîte de 1 lb.
EXTRA SPECIAL

THÉ RED ROSE **77¢**
en sachets, boîte de 60, pour la pâque.
EXTRA SPECIAL

BONBONS DE FRUITS **59¢**
assorties, importées d'Israël.
SPECIAL lb

BONBONS LE CHAIAM **69¢**
remplis de chocolat, d'Israël.
SPECIAL lb

SCOTTOWELL **49¢**
2 rouleaux au paquet.
EXTRA SPECIAL

HUILE MAZOLA **2.79**
128 oz, avec achat de \$10.00 ou plus.
EXTRA SPECIAL

HUILE CRISCO **2.89**
128 oz.
EXTRA SPECIAL

IVORY LIQUIDE **99¢**
32 oz.
SPECIAL

M. NET LIQUIDE **77¢**
32 oz.
SPECIAL

SPIC & SPAN **87¢**
40 oz.
SPECIAL

MÉLANGE à crêpes **5/95¢**
Pomme de terre CARMEL
4 oz. EXTRA SPECIAL

POUDRE à DESSERT **7/99¢**
CARMEL
EXTRA SPECIAL

OEUFS FRAIS **47¢**
de la campagne, extra gros, extra special
casse de 15 douz. 6.99 DOUZ

Produits Laitiers **43¢**
Fromage à crème Crescent
PAQUET DE 8 ONCES EXTRA SPECIAL

Fromage cottage Sealtest, **35¢**
CARTONNAGE DE 16 ONCES EXTRA SPECIAL

Pâtisserie **13** pour le prix de **12**
Jus de pruneaux F.B.I.
pot de 24 oz.

Le plus beau choix de macarons et de gâteaux pour la PÂQUE et aux plus bas prix

MIRACLE MART

Les champions qui VOUS font économiser chaque jour!

De belles jambes avec des bas-culottes taille universelle



2 pour 88¢

Profitez de notre vente pour faire provision! Ces bas-culottes très seyants représentent une valeur formidable! En nylon extensible qui ne forme pas de genoux disgracieux, moulant à la perfection! Avec enfourchure qui assure un confort sans égal. Jolies teintes de beige, épicé, ambre et taupe.

Bas

En vente dans tous nos magasins

MIRACLE MART

Une des divisions de Steinberg Limitée

PENSEZ À PÂQUES!

Pour bien fêter Pâques, profitez des valeurs miracle!



Souliers en cuir English Knight pour hommes

Des souliers d'une qualité exceptionnelle pour le printemps... faits en Angleterre! En cuir beau et souple!

Vous avez le choix de modèles à la toute dernière mode. Brun, havane ou noir. Pointures: 6 à 12 (aussi ½ pointures), largeur "D". Choix incomplet de styles et de pointures.

11⁹⁹ la paire

Venez tôt car les quantités sont limitées!



Souliers sport en cuir ou en daim pour hommes

Ord. 7.97
ACHAT BONI

5⁹⁹ la paire

Souliers qui épousent la forme des pieds, procurent confort et soutien naturel. En daim riverbed souple, d'entretien facile ou en cuir souple de teinte havane. Pointures: 6 à 12 aussi ½ pointures, largeur moyenne. **Quantité restreinte.**

Souliers

Oxfords en vinyle pour fillettes et garçons

Ord. 3.97
ACHAT BONI

2⁹⁹ la paire

Les empeignes sont en vinyle de belle qualité, les talons et les semelles sont durables. Noir ou brun. Pointures: 9 à 13; aussi ½ pointures. **Quantité restreinte.**

Souliers habillés pour fillettes et enfants

Ord. 3.97
ACHAT BONI

2⁹⁹ la paire

Une offre spéciale juste en temps pour Pâques! Ces jolis souliers sont en verni blanc et avec courroies en T. Pointures: 8 ½ à 4, aussi ½ pointures. **Quantité restreinte.**

Souliers sport en froissé pour dames et adolescentes

ACHAT BONI

3⁸⁸ la paire

Souliers légers, en vinyle froissé, talon de marche modifié et nouveau. Fausses-semelles en Texon et liséré cordonnet français. Rouge/blanc, ivoire/noir. Pointures: 5 ½ à 10, largeur moyenne.



UN PRIX MIRACLE EST UN PRIX DE TOUTES SAISONS

LUNDI À MERCREDI
9 A.M. À 6 P.M.

JEUDI ET VENDREDI
9 A.M. À 9 P.M.

SAMEDI
9 A.M. À 5 P.M.

Les PRIX MIRACLE vous font économiser chaque jour.
Les ACHATS BONIS sont des offres extra avantageuses.

Encaissement des chèques d'allocations familiales

Plan mise-de-côté

Stationnement facile

• Longueuil
Place Longueuil

• Rue Sherbrooke est
Place Versailles

• Pont-Viau
Centre commercial

• Plaza Alexis Nihon
Atwater et Ste-Catherine

• Chomedey
Centre commercial St-Martin

• Plaza Côte-des-Neiges
6700 Côte-des-Neiges

• West Island Mall
Trans-canadienne sortie 35

• Greenfield Park
Plaza

• LaSalle
Place LaSalle

• Châteauguay
180 boul. d'Anjou

• Jean Talon
4325 est, Jean Talon

MIRACLE MART
Une des divisions de Steinberg Limitée

PENSEZ À PÂQUES!

Pour bien fêter Pâques, profitez des valeurs miracle!



Manteaux en ciré fillettes

A. Manteau midi en ciré nylon

Chic manteau en ciré nylon, devant croisé et surpiqûres sellier contrastantes. Longueur midi. Bleu ou rouge. Tailles: 7 à 14.

ACHAT BONI
12⁷⁷ ch.

B. Manteau en ciré de vinyle

Economie de plus de \$2 sur ce joli style de manteau à devant droit, en ciré vinyle, surpiqûres contrastantes et quatre poches à rabat. Marine ou rouge. Tailles: 4, 5, 6, 6X.

Ord. 11.97
ACHAT BONI
9⁷⁷ ch.

Vêtements pour fillettes et bambines

Soyez folklorique pour Pâques... portez une robe gitane ou paysanne

ACHAT BONI

4⁴⁴ et **5⁸⁸** ch.

A. Longues robes paysannes

En Fortrel®/coton: avec corsage à empiècement multicolore brodé et jupe à volant. Rose ou bleu. Tailles: P. M. G. ACHAT BONI 4.44 ch.

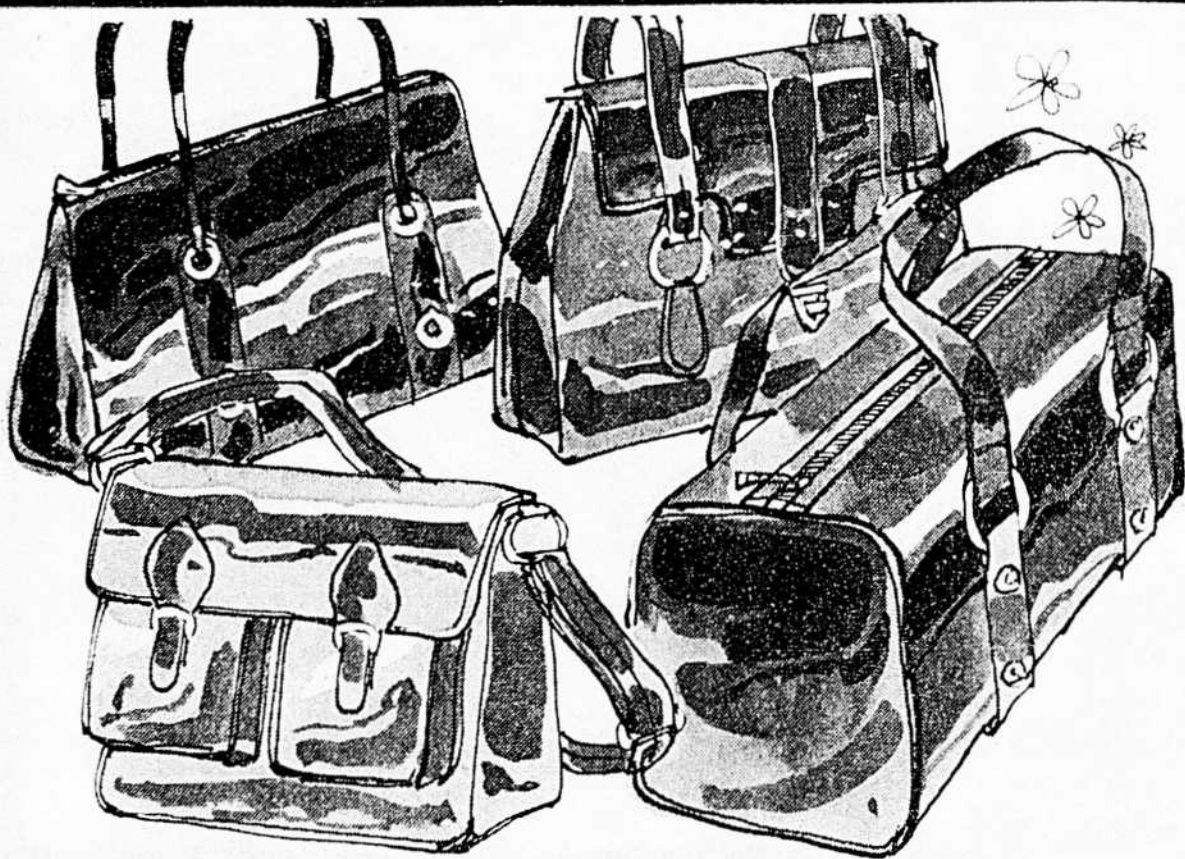
B. Longue robe d'hôtesse gitane

En popeline à pressage permanent, empiècement en broderie anglaise, manches courtes à revers élastiques, volant à l'ourlet. Bel imprimé courte-pointe. Tailles: 7 à 9, 11 à 13. ACHAT BONI 5.88 ch.

C. Longue robe en coton

Très bel imprimé encolure en U, boutonnage en avant et ruché à l'ourlet. Manches longues et ceinture. Imprimés divers. Tailles: P. M. G. ACHAT BONI 5.88 ch.

Lingerie et peignoirs pour dames



Sacs à main "Wet Look" de styles nouveaux

Ces sacs sont importés de plusieurs pays... en eu-rathane de haute qualité et magnifiquement exécutés!

Choix de cinq chics modèles: à bandoulière, à poignée double, à rabat ou à glissière sur le dessus. Noir, havane, rouge, faon, ivoire ou marine dans ce lot. Choix incomplet de styles et couleurs.

ACHAT BONI

7⁷⁷ ch.

Sacs à main

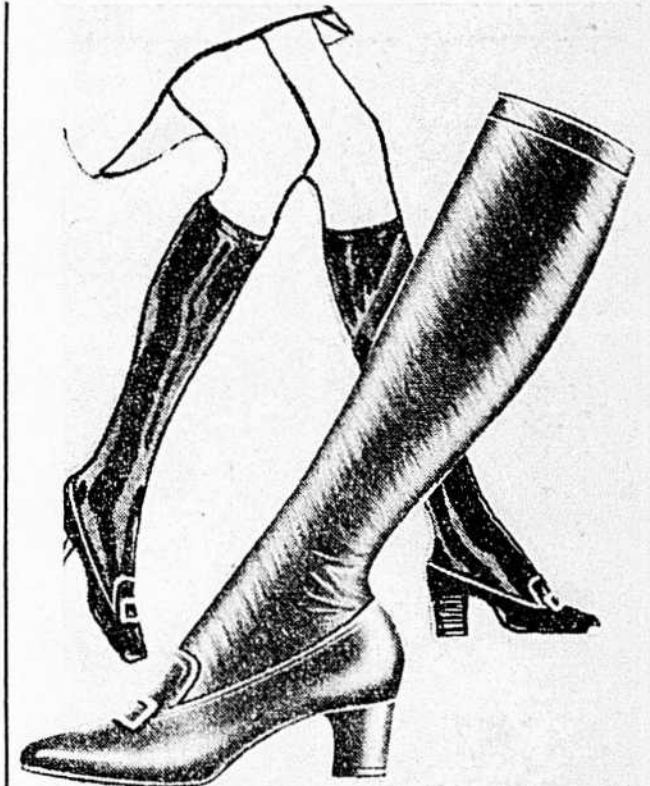


Gants d'agneau importés

ACHAT BONI **4⁷⁷** la paire

Gants de très belle qualité à prix modique spécial! Choix de courts, style habillé ou à fente sur le côté. Cognac, sable, marine, noir. Pointures: 6 à 6½, 7 à 7½.

Gants



"Bootlet" aspect froissé

Ord. 3.97
ACHAT BONI **2⁶⁶** la paire

Vous portez ces jambières dans vos souliers et vous avez des bottes! En polyuréthane extensible qui épouse bien la cheville et le pied est en pur nylon extensible. Rouge, noir, marine, brun, ivoire. Pointure universelle.

Rayon des bas



UN PRIX MIRACLE EST UN PRIX DE TOUTES SAISONS

LUNDI À MERCREDI
9 A.M. À 6 P.M.

JEUDI ET VENDREDI
9 A.M. À 9 P.M.

SAMEDI
9 A.M. À 5 P.M.

Encaissement des chèques d'allocations familiales

Plan mise-de-côté

Stationnement facile

Les PRIX MIRACLE vous font économiser chaque jour.

Les ACHATS BONIS sont des offres extra avantageuses.

• Longueuil
Place Longueuil

• Rue Sherbrooke est
Place Versailles

• Pont-Viau
Centre commercial

• LaSalle
Place LaSalle

• Plaza Alexis Nihon
Atwater et Ste-Catherine

• Châteauguay
180 boul. d'Anjou

• Chomedey
Centre commercial St-Martin

• Jean Talon
4325 est, Jean Talon

• Plaza Côte-des-Neiges
6700 Côte-des-Neiges

• West Island Mall
Trans-canadienne sortie 35

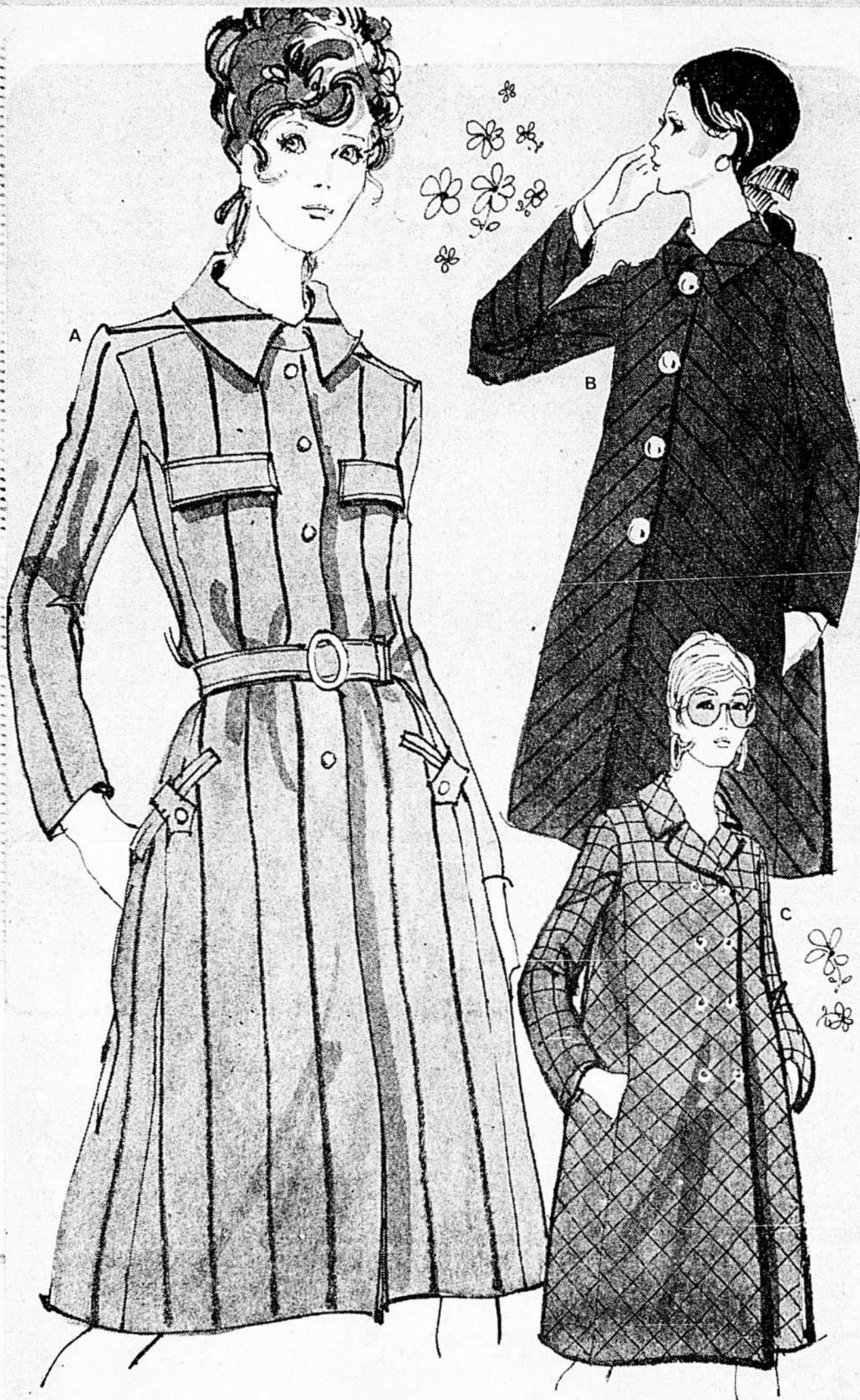
• Greenfield Park
Plaza

MIRACLE MART

Une des divisions de Steinberg Limitée

PENSEZ À PÂQUES!

Pour bien fêter Pâques, profitez des valeurs miracle!



Le manteau tout temps est en vogue pour le printemps!

ACHAT BONI **17⁷⁷** ch.

Imperméable classique d'un grand chic d'un manufacturier bien connu et à un prix moindre que vous pensiez payer. Vous avez le choix de blanc, rose foncé, vert foncé, bleu et autres teintes printanières. Tailles: 5 à 15 et 10 à 18; longueurs diverses. Choix incomplet de teintes et de styles.

A. Devant droit, col Claudine et deux rabats supérieurs. Poches obliques et ceinture.
B. Devant droit, col bien fermé; jupe de ligne A et pli creux en arrière.
C. Devant croisé, ligne de tente en vogue.

Manteaux

En accord avec le printemps ce joli manteau en canevas!

ACHAT BONI

17⁷⁷ ch.

Adoptez-le et vous serez à la mode du printemps!

Modèle fonctionnel muni d'un capuchon et zippé jusqu'au menton pour braver les intempéries!... en canevas imperméable, de longueur midi, deux grandes poches plaquées à rabat, pli en arrière et surpiqûre contrastante. De teinte naturelle seulement. Tailles: 7 à 15.

Manteaux



Mode facile à porter et à entretenir les nouveaux "Hot Pants"



A. À la paysanne

ACHAT BONI **14⁷⁷** ch.

Robe à manches longues, en denim Kodel/coton sans repassage, jolie broderie paysanne en avant et surpiqûre contrastante. Devant boutonné, bande de taille élastique. 31" de longueur. Le short "Hot pant" est à revers et la poche plaquée est brodée. Marine seulement. Tailles: 5 à 13.

B. Le Denim Dude

ACHAT BONI **7⁷⁷** ch.

Short "Hot pant" à bretelles, en denim Kodel/coton sans repassage, surpiqûre blanche, deux poches plaquées en avant et devant à double boutonnage. Marine seulement. Tailles: 5 à 13.

C. Blouse assortie

ACHAT BONI **6⁷⁷** ch.

Blouse à manches longues, en denim Kodel/coton sans repassage, devant et poignets brodés, surpiqûre blanche contrastante. Marine seulement. Tailles: 5 à 15.



UN PRIX MIRACLE EST UN PRIX DE TOUTES SAISONS

LUNDI À MERCREDI
9 A.M. À 6 P.M.

JEUDI ET VENDREDI
9 A.M. À 9 P.M.

SAMEDI
9 A.M. À 5 P.M.

Encaissement des chèques d'allocations familiales

Plan mise-de-côté

Stationnement facile

Les PRIX MIRACLE vous font économiser chaque jour.

Les ACHATS BONIS sont des offres extra avantageuses.

• Longueuil
Place Longueuil

• Rue Sherbrooke est
Place Versailles

• Pont-Viau
Centre commercial

• Plaza Alexis Nihon
Atwater et Ste-Catherine

• Chomedey
Centre commercial St-Martin

• Plaza Côte-des-Neiges
6700 Côte-des-Neiges

• West Island Mall
Trans-canadienne sortie 35

• Greenfield Park
Plaza

• LaSalle
Place LaSalle

• Châteauguay
180 boul. d'Anjou

• Jean Talon
4325 est, Jean Talon

MIRACLE MART

Une des divisions de Steinberg Limitée

PENSEZ À PÂQUES!

Pour bien fêter Pâques, profitez des valeurs miracle!



Paletots tout temps à prix avantageux pour hommes et garçons

Garçons
Ord. 15.97
ACHAT BONI

12⁸⁸
ch.

Hommes de tous âges
Ord. 22.97
ACHAT BONI

16⁶⁶
ch.

A. Plus de \$6 de rabais sur paletots pour hommes

Tissu mixte: 65% polyester et 35% coton, d'aspect européen, devant croisé, surpiqûres contrastantes, ceinture et boucle en métal. Ces manteaux sont doublés. Marine, beige, vert. Tailles: 36 à 44, longueur courante.

B. Rabais de plus de \$3 sur paletot coton/nylon

Pour garçons. Paletot à devant croisé, confectionné en robuste tissu à l'épreuve de l'eau, large col tempête, ceinture et boutons teinte lait. Marine clair, gris brume, bleu. Tailles: 26 à 36.

Vêtements pour hommes et garçons

**Complets
à la mode
pour hommes
et jeunes gens**

ACHAT BONI

39⁶⁶
ch.

Une aubaine dont il faut profiter!
Complets de style à la mode du jour
et à prix modique inhabituel!

- 100% laine
- Veston à devant droit, revers nouveaux très larges, haute fente médiane, deux poches à rabat.
- Entièrement doublé.
- Pantalon à jambes évasées, poches-avant western.
- Nouveaux coloris de marine, gris, brun, vert, or.
- Tailles: 36 à 44.

Vêtements pour hommes



Vestons sport à devant croisé pour garçons

ACHAT BONI

Juniors

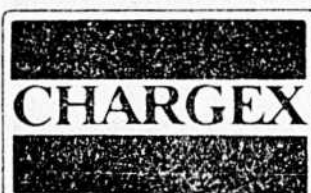
Garçons

14⁸⁸
ch.

15⁸⁸
ch.

Vestons sobres tout laine, devant croisé, revers longs, fente médiane, deux poches à rabat, poche poitrine et simili gousset. A rayures en gris et brun ou gris et bleu. Se portent très bien avec des pantalons de teinte différente. Tailles: 29 à 36 (garçons) et 26 à 28 (juniors).

Vêtements pour garçons



UN PRIX MIRACLE EST UN PRIX DE TOUTES SAISONS

LUNDI À MERCREDI
9 A.M. À 6 P.M.

JEUDI ET VENDREDI
9 A.M. À 9 P.M.

SAMEDI
9 A.M. À 5 P.M.

Encaissement des chèques d'allocations familiales

Plan mise-de-côté

Stationnement facile

Les PRIX MIRACLE vous font économiser chaque jour.

Les ACHATS BONIS sont des offres extra avantageuses.

• Longueuil
Place Longueuil

• Rue Sherbrooke est
Place Versailles

• Pont-Viau
Centre commercial

• Plaza Alexis Nihon
Atwater et Ste-Catherine

• Chomedey
Centre commercial St-Martin

• Plaza Côte-des-Neiges
6700 Côte-des-Neiges

• West Island Mall
Trans-canadienne sortie 35

• Greenfield Park
Plaza

• LaSalle
Place LaSalle

• Châteauguay
180 boul. d'Anjou

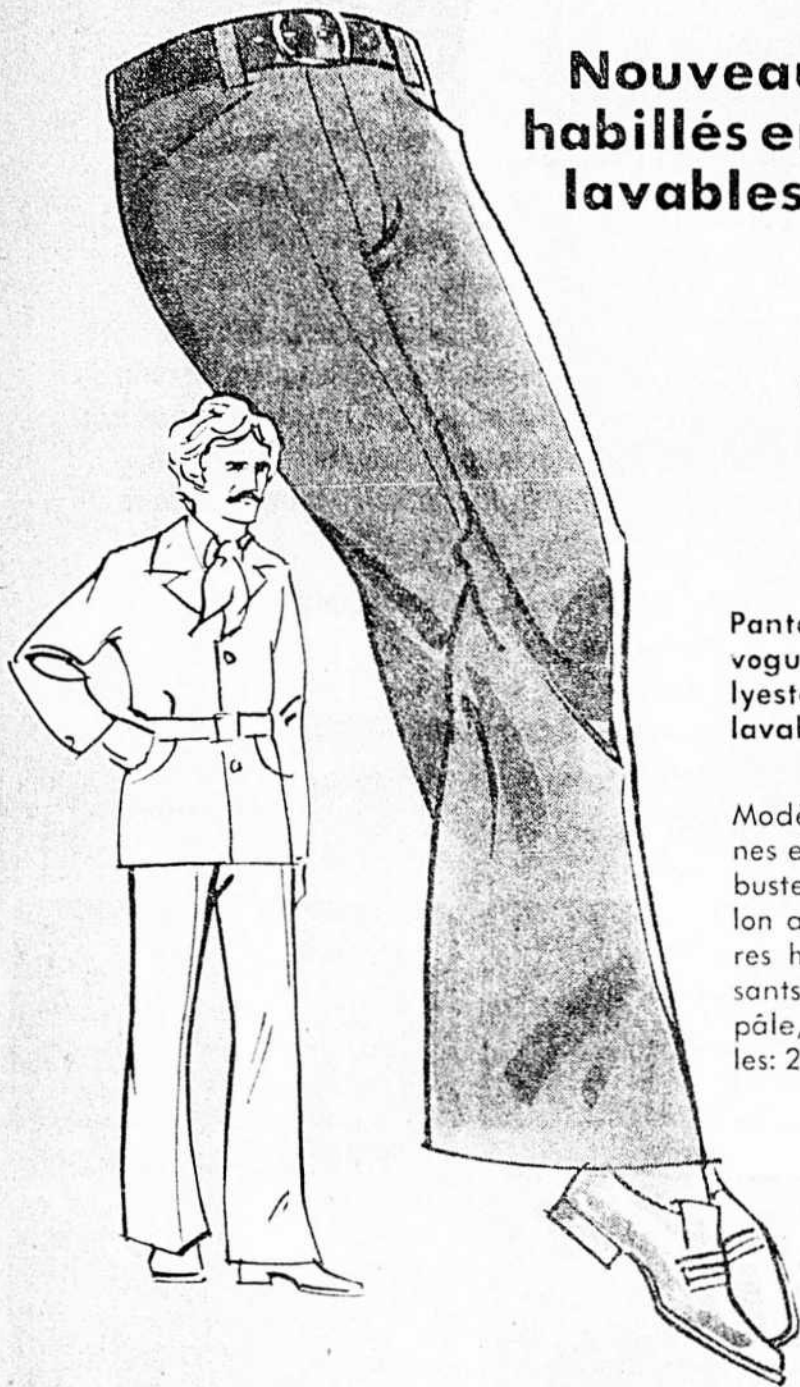
• Jean Talon
4325 est, Jean Talon



MIRACLE MART
Une des divisions de Steinberg Limitée

PENSEZ À PÂQUES!

Pour bien fêter Pâques, profitez des valeurs miracle!



**Nouveaux pantalons
habillés en tricot double
lavables à la machine**

ACHAT BONI

11⁹⁷
ch.

Pantalons de style des plus en vogue! En pur tricot double polyester. Pressage permanent et lavables à la machine!

Modèle à deux poches californiennes en avant, deux autres très robuste en arrière, glissière de nylon assortie et garnitures intérieures harmonisantes. Avec six passants. Blanc, beige, marine, gris pâle, vert moyen ou bronze. Tailles: 28 à 38.

Vêtements pour hommes

**Chemises habillées
Miramar à manches
courtes pour hommes**

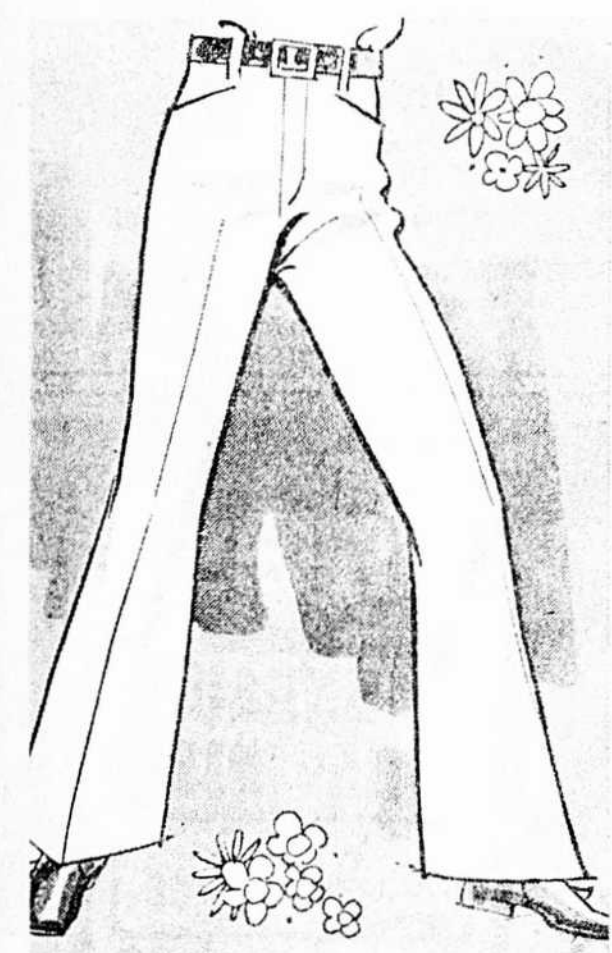
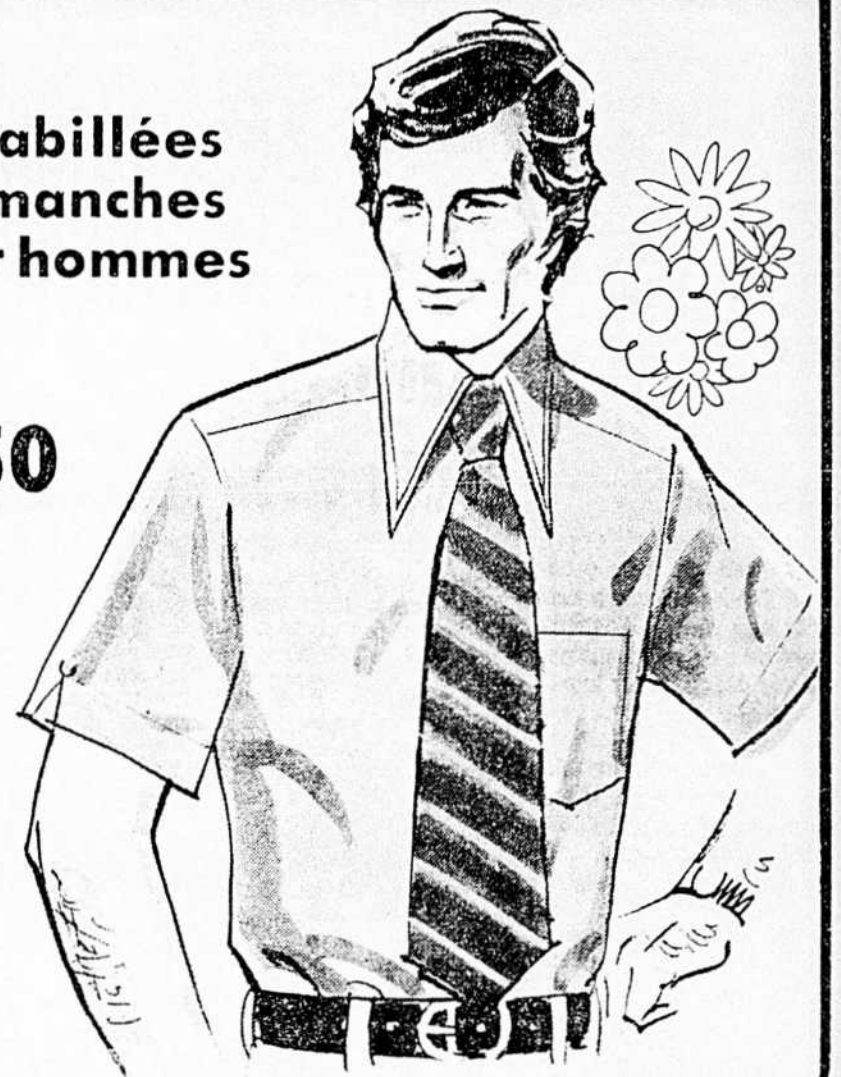
ACHAT BONI

2 pour 5⁵⁰

Chemises d'entretien facile: teintes mode les plus nouvelles. Faites provision.

77% coton et 23% polyester. Manches courtes, bouton garniture, col à pointes longues, poche plissée sur la poitrine et boutons de teinte assortie. Orange, rouge, vert, lilas, bleu. Encolures: 14 à 17½.

Vêtements pour hommes

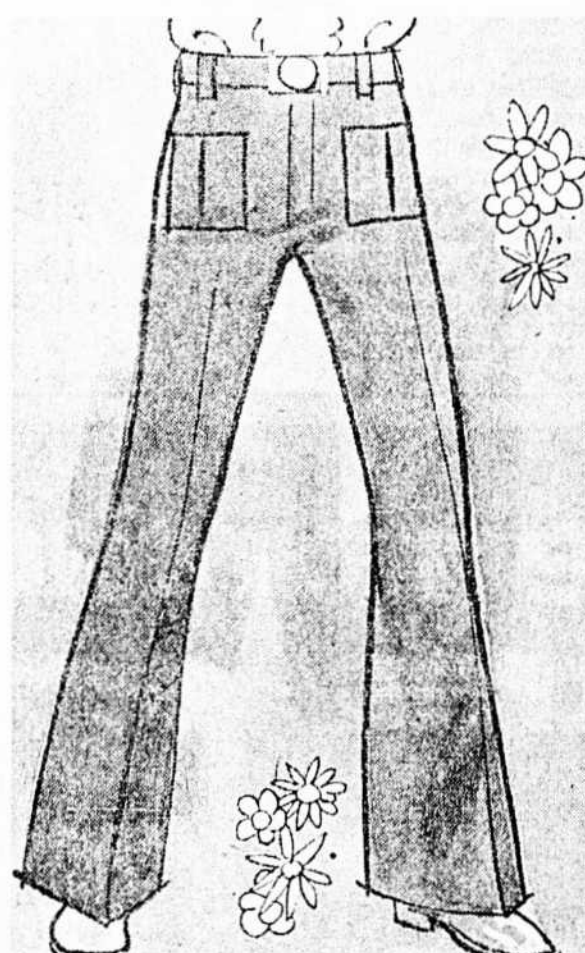


Pantalons habillés pour hommes

PRIX MIRACLE **6⁴⁷**
ch.

En tissu mixte: viscose, acétate et laine, large bande de taille, poches en forme de "L", jambes évasées et glissière de nylon. Lavables à la main ou nettoyables à sec. Mousse, sable, argent, marine. Tailles: 28 à 38.

Vêtements pour hommes



Pantalons habillés pour garçons

PRIX MIRACLE **5⁴⁷**
ch.

Mélange de viscose, acétate et laine, large bande de taille, style Ivy. Deux poches plaquées en avant. Lavables à la main ou nettoyables à sec. Sable, mousse, argent, marine, teinte de mer, rouille, épinette. Tailles: 8 à 18.

Vêtements pour garçons



Coupe-vent pour hommes et garçons

De style "jogger" et de finition popeline. Doublure de rayonne, rayures contrastantes sur les manches, poches obliques à glissière, fermeture-avant à glissière et poignets à boutons-pression. Marine, vert, vin. Tailles hommes: P. M. G. EG. ACHAT BONI 6.88. Tailles garçons: 8 à 16 ACHAT BONI 4.88 ch.

Vêtements pour hommes et garçons

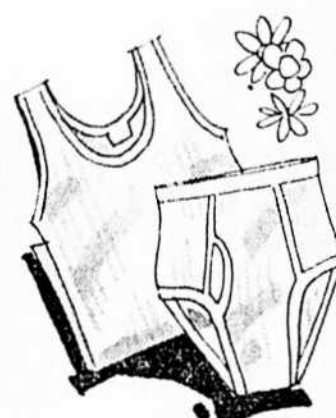


**Chemises sport
pour garçons**

PRIX MIRACLE **1⁵⁷**
ch.

Tissu mixte: 77% coton et 23% polyester. Manches courtes, col à longues pointes, une poche poitrine. Devant français. Bleu, laiton, rouge, rouille, or, vert ou à rayures variées. Tailles: 8 à 16.

Vêtements pour garçons

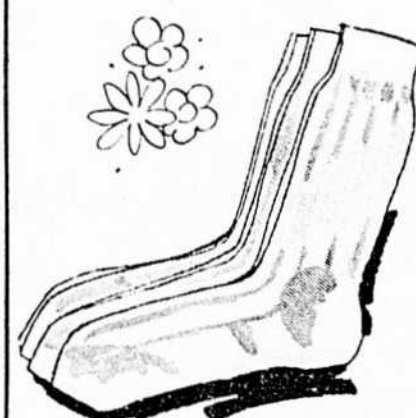


**Sous-vêtements
pour garçons**

PRIX MIRACLE **2 pour 87¢**

En pur coton suisse côtelé. Gilets athlétiques sans manches et caleçons courts à siège double, coutures galonnées et élastique en Lycra®. Blanc seulement. Tailles: P. M. G. Vêtements pour garçons

*Ataque de l'été



**Chaussettes en nylon
pour garçons**

PRIX MIRACLE **3 paires \$1**

En pur nylon extensible dans un vaste assortiment de teintes en vogue. Faites provision pour le printemps et l'été. Pointure seyante pour 8 à 10½. 39¢ la paire

Bas pour garçons



**Sortie de bain
pour garçons**

PRIX MIRACLE **4⁴⁷**
ch.

En pur coton éponge et à rayures de bleu, vert et rouge. Cadeau de Pâques approprié. Tailles: 8, 10, 12, 14, 16.

Vêtements pour garçons



UN PRIX MIRACLE EST UN PRIX DE TOUTES SAISONS

LUNDI À MERCREDI
9 A.M. À 6 P.M.

JEUDI ET VENDREDI
9 A.M. À 9 P.M.

SAMEDI
9 A.M. À 5 P.M.

Encaissement des chèques d'allocations familiales

Plan mise-de-côté

Stationnement facile

Les PRIX MIRACLE vous font économiser chaque jour.

Les ACHATS BONIS sont des offres extra avantageuses.

• Longueuil Place Longueuil • Rue Sherbrooke est Place Versailles • Pont-Viau Centre commercial • Plaza Alexis Nihon Atwater et Ste-Catherine • Châteauguay 180 boul. d'Anjou • Chomedey Centre commercial St-Martin • Jean Talon 4325 est, Jean Talon • Plaza Côte-des-Neiges 6700 Côte-des-Neiges

Amende de \$200 à un "gars de Lapalme"

Le juge Albert Malouf a imposé, hier, une amende de \$200 à Yves Déry, de la rue Springland, qui a été reconnu coupable d'avoir paralysé la livraison du courrier, le 18 mars 1970.

Yves Déry, "un gars de Lapalme", avait été accusé, il y a un an environ, alors que plusieurs employés de Lapalme défilaient devant les tribunaux pour répondre à des accusations de même nature, soit celles de sabotage et de voies de fait.

Jusqu'ici, plusieurs causes similaires ont été classées par les tribunaux tandis que d'autres, à la suite de plusieurs remises, demeurent toujours en suspens.

les tribunaux

Au procès de Jean Mouffe... Le jeune Pierre Girard déclaré témoin hostile

"Je n'ai pas vu Jean Mouffe, dans la soirée du 23 décembre 1969, alors que Jules Diotte a été atteint à la tête par une balle de revolver tirée dans la taverne du l'Hôtel Central, à Chomedey".

C'est sous serment que le jeune Pierre Girard un technicien de 19 ans, fils du propriétaire de l'Hôtel Central, a fait cette déclaration, hier, au cours du procès de Jean Mouffe accusé de tentative de meurtre sur la personne de Jules Diotte.

Au tout début de son témoignage, Pierre Girard, qui devait être par la suite déclaré témoin hostile à la demande même du procureur

de la Couronne, Me Louis G. Robichaud, a demandé la protection de la Cour.

Me Robichaud a cependant tenu à connaître les raisons de cette requête.

"Je n'ai pas 56 raisons pour demander la protection de la Cour, a aussitôt riposté le jeune témoin, et j'espère que vous me comprendrez une fois pour toutes. Je ne connais pas la loi, mais je suis un homme libre. Je n'accepterai pas que vous vous acharniez sur moi pour me faire débiter des faussetés."

Le procureur de la Couronne a alors rappelé à Pierre Girard qu'il avait déjà fait une déclaration à la po-

lice sur cette tentative de meurtre et que cette déclaration différait totalement de son témoignage devant la cour.

"Ces papiers-là, a lancé le témoin, ça ne vaut rien. Vous devriez les brûler!"

Le sergent-détective Maurice Lowe, de la Sûreté de Laval, a pour sa part déclaré devant le tribunal que la déclaration de Girard était libre et volontaire.

Les deux principaux témoins de la journée ont été contre-interrogés par Me Raymond Daoust.

Le procès se poursuit aujourd'hui sous la présidence du juge Fernand Legault.

Viger se retrouve sans avocat pour une séance

Michel Viger, qui a bénéficié des services de trois avocats différents depuis le début de son procès, il y a une quinzaine, s'est retrouvé seul à la barre, hier après-midi, sans défenseur dans le prétoire pour une séance.

C'est toutefois avec la permission du juge Antonio Lamer que Me Gaëtan Robert, celui qui a représenté l'accusé régulièrement au cours de la semaine dernière, s'est absenté pour s'occuper d'une autre cause.

En matinée, tout comme lundi, il s'était fait remplacer par Me Pierre Cloutier, mais ce dernier n'était apparemment pas disponible, hier après-midi, cependant que Me Robert Lemieux, le troisième procureur au dossier, se trouvait devant le juge Chevalier, au procès Cormier.

Au tribunal, Me Robert a expliqué qu'il ne délaissait pas son mandat pour autant, et qu'il contre-interrogerait les témoins aujourd'hui même, s'il le jugeait à propos après avoir pris connaissance des transcriptions sténographiques.

Il faut par ailleurs dire que la preuve présentée par le procureur de la Couronne, Me Jean-Guy Boilard, était particulièrement fastidieuse, même pour ceux qui l'entendaient pour la première fois.

Et drôlement monotone pour ceux qui, comme les journalistes, l'écoutaient pour la seconde fois en quelques semaines.

Il s'agissait, en l'occurrence, du témoignage d'un expert en empreintes digitales de la police fédérale qui, au plus fort de la crise d'octobre, avait été amené à procéder à des recherches sur les divers communiqués du F.L.Q. et sur les documents qui accompagnaient à l'occasion ces messages.

Et ce non pas à Montréal même, mais bien à Ottawa, où tout était dirigé par courrier spécial, à toute heure du jour ou de la nuit.

Première admission d'importance...

Ce qui signifie nécessairement une longue preuve de chaîne de possession, dans tous les cas, si l'on veut prouver que le document qui a été analysé était bien celui qu'on avait trouvé dans une poubelle, entre deux pages du bottin téléphonique ou sous un tapis.

Cette longue preuve, on l'avait faite sans y enlever un seul iota, lors du procès de Paul Rose.

Mais, hier, on l'a fort heureusement "escamotée" même si le terme n'a rien de juridique, il va sans dire.

A la suite d'une entente entre le procureur de la poursuite, Me Boilard, et celui de la défense (à ce moment-là), Me Cloutier, on a décidé de ne présenter que le premier témoin qui est "tombe" en possession du

communiqué, et le dernier qui l'a eu dans ses mains avant qu'il ne soit confié à l'expert outaouais, M. Dunham.

Le juge Lamer a évidemment

accepté cette entente, et souligné par la suite au jury que cette admission équivalait à l'audition de tous les témoins... que l'on n'interrogeait pas.

Il souligna également que cela écarterait peut-être le procès de quatre ou cinq jours, ce qui écarterait d'autant leur longue présence en cour.

Gadoury est cité à son procès

Jean Gadoury, 27 ans, de la rue Villeneuve, subira son procès sous deux accusations de meurtres présumés proférées à l'endroit du jeune Elide Thériault.

Celui-ci aurait été victime, récemment, d'un vol à main armée dont les auteurs seraient Gilles Gadoury, le frère de l'accusé, et Roland Berger.

Selon la plainte qui a été déposée, hier matin, devant le juge Louis Paradis, de la cour des sessions de la paix, Jean Gadoury, quelques jours seulement avant l'enquête préliminaire de son frère Gilles et de Robert Berger, aurait menacé Thériault de lui tirer une balle dans la tête s'il acceptait de se présenter à la cour comme témoin.

"A deux reprises, a déclaré le jeune messenger, Jean Gadoury a téléphoné chez moi pour me menacer."

Invité par le président du tribunal à préciser le contenu de ces présumées menaces, Thériault s'est empressé d'ajouter: "Jean Gadoury m'a dit: "Si tu vas témoigner contre mon frère et son ami, je te tirerai une balle dans la tête et je te balancerai ensuite dans la rivière!"

Jean Gadoury a pu recouvrer provisoirement sa liberté moyennant un dépôt de \$1,000 ou un cautionnement de \$2,000 sur propriété.

Antonio Denis écope de huit ans de pénitencier

Antonio Denis, 24 ans, qui avait reconnu, le 12 janvier dernier, sa participation au fameux vol de \$790,000 au bureau de poste central de la rue Windsor, le 31 octobre 1969, s'est vu imposer, hier, par le juge en chef de la cour des sessions de la paix, M. André Fabien, une peine de huit ans de pénitencier.

Après avoir négligé de se présenter devant la cour, au tout début de janvier, Denis a par la suite éprouvé certains remords et décidé de consulter Me Claude Boisvert, l'"amicus curiae" lors du désormais célèbre procès de Paul Rose.

Ce vol spectaculaire avait été perpétré dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre 1969 alors que quatre individus avaient brusquement fait irruption au 7e étage de l'immeuble des Postes pour y voler un butin évalué à \$790,000.

Les voleurs avaient par la suite décidé de brûler tous les documents compromettants et difficiles à négocier pour ne garder que l'argent.

Henri-Paul Denis, 21 ans, a précédemment écopé d'une peine de sept ans de pénitencier. Quant à Louise Denis,

la soeur d'Antonio et de Henri-Paul, elle s'en était tirée avec une journée de prison et une amende de \$300.

Donald Masson, qui a été reconnu coupable du même crime, purge présentement une peine de dix ans de pénitencier.

Deux autres accusés — il s'agit des frères Yvon et Claude Delangis, âgés respectivement de 34 ans et de 29 ans — ont été acquittés à l'issue de leur procès.

Le dossier du fameux vol de \$790,000 au bureau de poste central de la rue Windsor est désormais clos.

Le tribunal acquitte un jeune "spessimiste"

Ceux qui croyaient que tous les spectateurs qui hurlent à se fendre l'âme aux grandes compétitions sportives, sont des béotiens que la morphologie n'intéresse guère, en sont descendus de quelques gradins, hier après-midi, devant le juge Gérard Laganier.

Car un témoin fort intéressé dans une cause de voies de faits sur un agent de la paix a ajouté au lexique de tout le monde, le tribunal y compris, un mot qui pourrait bien se retrouver dans le vocabulaire psychiatrique de tous les pays francophones, un de ces jours.

Et ce mot, c'est le... "spessimisme".

Eh oui, il ne fallait pas

qu'y penser, il fallait ressentir cet état d'âme, pour l'inventer, ce mot.

Ce serait donc, selon le témoin... morphologue, la sensation que l'on éprouverait dans les estrades comme spectateur, alors qu'on se retrouve "moralement" sur la glace ou la piscine, avec des athlètes qui sont en train de perdre un match, mais alors qu'on doit quand même rester les "foufouines" sur son banc sans rien pouvoir faire pour les aider à reprendre le dessus.

C'est donc une combinaison-contraction des mots sport et pessimisme, et le juge l'a compris immédiatement.

Et si bien compris qu'en fin de séance il a acquitté un

jeune homme qui, à l'aréna de Longueuil, avait voulu se défouler de ce stress nouveau genre en suivant à l'extérieur un policier qui l'avait invité à aller faire... le "smart" dehors.

Là, évidemment, la querelle verbale se transforma en rixe "puncturale".

Mais comme il n'y avait eu, finalement, pas plus de nez que de pots cassés, le tribunal libéra le prévenu, recommanda aux agents d'exercer une certaine "forme" dans le langage utilisé lors des "interventions extérieures", et mit le tout sur le compte du "spessimisme", cette nouvelle venue dans nos petites et grandes maladies nationales.

toute la famille est en route pour Montréal...

Vous connaissez l'ancêtre: la librairie d'Information Canada n'en est pas à ses débuts dans la métropole.

Mais notre famille a grandi, et bientôt de nouveaux services compléteront le cercle.

Vous les trouverez sous le même toit: un kiosque aux renseignements, une salle de ciné et de réunion, un coin de lecture, une librairie bien assortie, des rayons destinés à la vente de cartes topographiques, d'affiches, de photos, sans oublier des agents d'information qui vous aideront à sortir du labyrinthe bureaucratique.

Voilà la famille des services que nous installerons à Montréal cette année.

D'ici là, visitez la librairie d'Information Canada. On vient d'y recevoir des nouveautés d'un grand intérêt.

CANADA 1971
Revue officielle de la situation actuelle et des progrès récents.
Environ 320 pages.
\$1.50

L'USAGE DES DROGUES À DES FINS NON-MÉDICALES
Rapport provisoire de la Commission d'enquête.
Environ 335 pages.
\$2.00

LA SITUATION DE LA FEMME AU CANADA
Rapport de la Commission royale d'enquête.
540 pages.
\$4.50

LES MASS MEDIA
Rapport du Comité spécial du Sénat.
3 volumes.
\$13.50



Information Canada

171, rue Slater, Ottawa 4, (Ontario).

À Montréal: LIBRAIRIE D'INFORMATION CANADA, 1182 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal 110, (Québec).

Gagnez \$2,500 de marchandises à l'un de nos centres de rénovation

PEINTURE DE MARQUE RECONNUE

Première qualité

Semi-lustre

latex mat.



588

gris à plancher

CARREAUX À PLANCHER

Vinyle amianté

12" x 12"

17¢ ch.

CHOIX DE MOTIFS

359

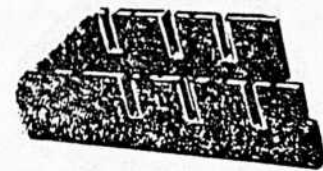
PRESSWOOD

5/8 x 4' x 8'

PLASTIQUE LAMINÉ

1/16" x 4' x 8'

1050



BARDEAUX D'ASPHALTE

ENCOLLÉ

COULEURS AU CHOIX

100

pi. car.

le carré

925

pour livraison: 10 carrés et plus

PANNEAUX PRÉFINIS

1/4 x 4' x 8'

GOLDEN PECAN

386

ABITIBI

BUTTERNUT

296

4' x 8'

ACAJOU

346

4' x 8'

CHÈNE VALÉRIE

446

4' x 8'

UN BON D'ACHAT DE \$2,500

Gagnez un bon d'achat d'une valeur de \$2,500 en articles de votre choix. Il suffit de remplir ce coupon de participation que vous déposerez chez l'un de nos supermarchés de rénovation. LE GAGNANT DEVRA RÉPONDRE À UNE QUESTION FACILE. Les membres de la famille des marchands de cette promotion, ainsi que leurs employés, n'auront pas droit au concours.

NOUS AVONS FAIT NOS ACHATS CHEZ LE MARCHAND SUIVANT:

Marc ☐

W.H. Genest ☐

Major & ☐

Rousseau

Lumber

Major

Ltée

Ltée

Inc.

Nom _____

Adresse _____

Ville _____

Tél. _____

Le gagnant du concours sera connu le 31 mai 1971. Veuillez consulter "La Presse" pour connaître le gagnant.

marc rousseau ltée

520, boul. Labelle, Chomedey, Laval

Jeu. jusqu'à 9 p.m.
Ven. jusqu'à 9 p.m.
Sam. jusqu'à 5 p.m.

688-1170

w.h. genest lumber ltée

3032, boul. LaSalle, Verdun

Lun. à ven. jusqu'à 6 p.m.
Sam. jusqu'à 12 p.m.

767-5373

major & major inc.

1540 est, rue Sauvé, Ahuntsic, Mtl

Ven. jusqu'à 9 p.m.
Sam. jusqu'à 4 p.m.

389-7821



FER à REPASSER
à SEC ou à VAPEUR
\$9⁹⁵
à partir de

OUVRE-BOÎTE ÉLECTRIQUE
\$10⁹⁵
à partir de

ASPIRATEUR HOOVER
\$37⁹⁵
à partir de



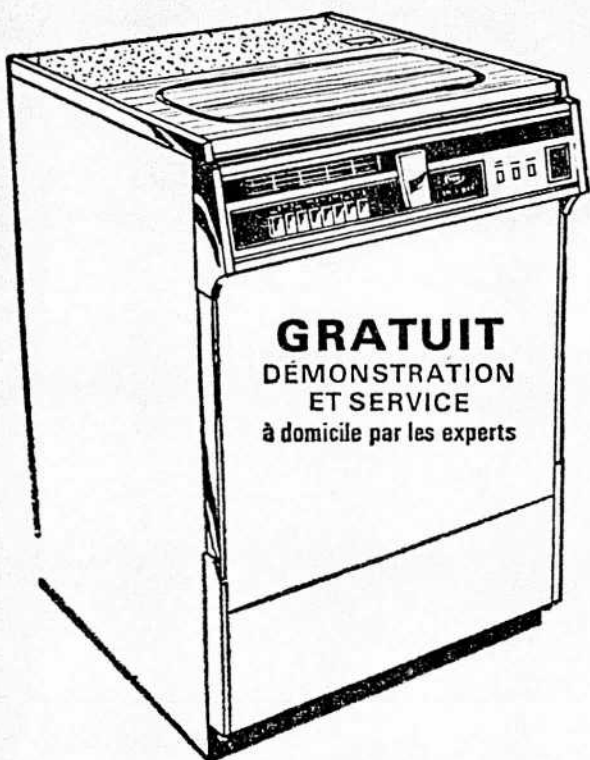
AUTRES MODÈLES «SCHICK»
No 315 **\$25⁹⁵**
No 316 **\$28⁹⁵**
No 321 **\$37⁹⁵**

POUR VOUS QUI DÉMÉNAGEZ...

CHEZ ROLAND GAGNÉ, VALEUR MAXIMUM D'ÉCHANGE
sur vos meubles actuels

SERVICE GRATUIT D'ÉVALUATION À DOMICILE, SIGNALEZ: 273-8381

AUBAINES
Inqlis

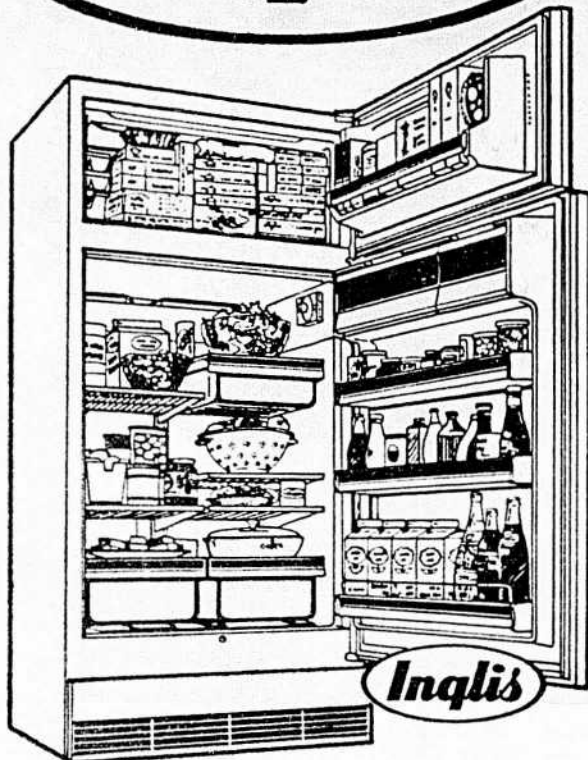


MACHINE À LAVER LA VAISSELLE
INGLIS ROYAL 100

Deux vitesses de lavage. Six cycles automatique commandés par boutons-poussoirs. Lampe-témoin indiquant si la laveuse de vaisselle ou le chauffe-plat fonctionnent. Couleurs: cuivre antique, vert avocat, or automnal, blanc.

La surface chauffe-plat est commandée indépendamment. Il suffit d'appuyer sur un bouton pour garder les légumes, la viande et le café chauds durant le repas, sans encombrement.

PRIX SPÉCIAL
ROLAND GAGNÉ

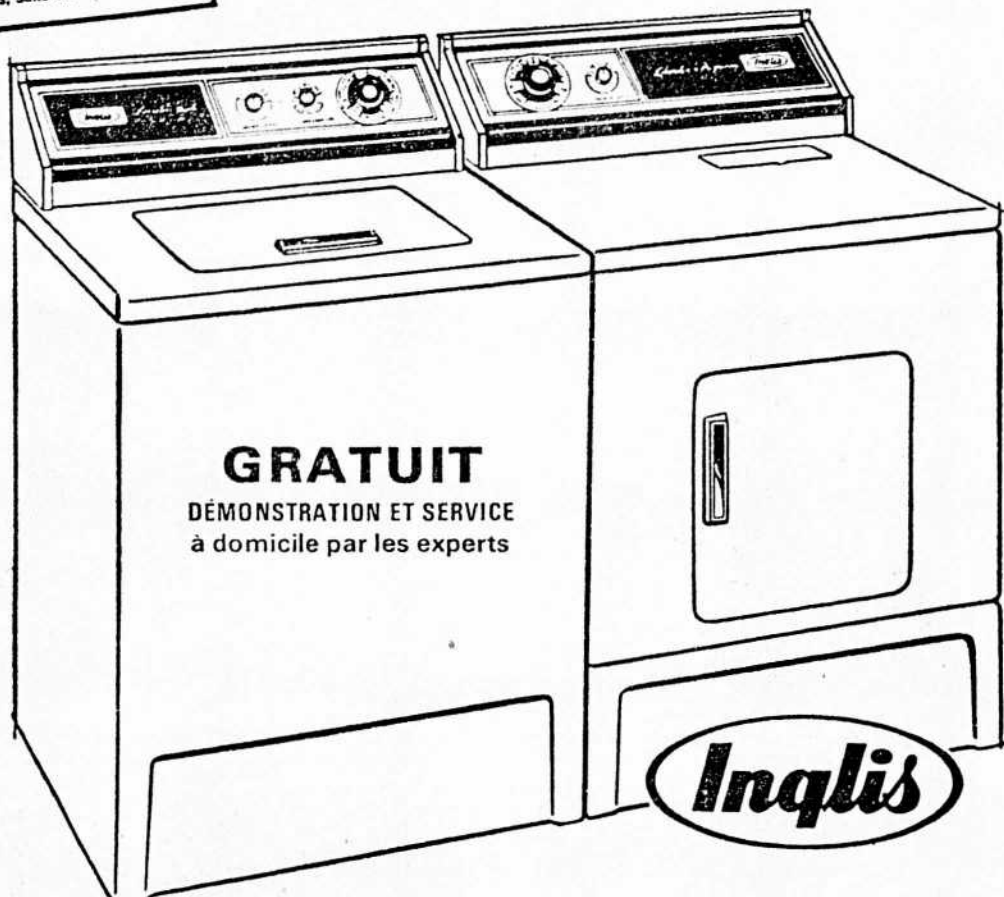


RÉFRIGÉRATEUR INGLIS
CITATION 7000

Modèle CT7300

Modèle deux portes «Sans givre», 16.6 pieds cubes. Tablettes réglables en acier chromé. Le congélateur contient 137 livres d'aliments. Compartiment à beurre (3 températures). Tiror à viande réglable, émail porcelaine. Réglages de froid indépendants pour le congélateur et le réfrigérateur. Couleurs cuivre antique, vert avocat, or automnal, blanc.

PRIX SPÉCIAL ROLAND GAGNÉ



MACHINE À LAVER AUTOMATIQUE
Modèle CO42000

Un bon lavage dépend d'un bon rinçage car il est important d'enlever tout le détergent. Le «Liberator» comme toutes les Inglis, donne 9 rinçages. Choix de 3 cycles et 3 températures de lavage-rinçage. Réglage variable du niveau d'eau qui ménage l'eau chaude.

BAS PRIX
ROLAND GAGNÉ
\$259

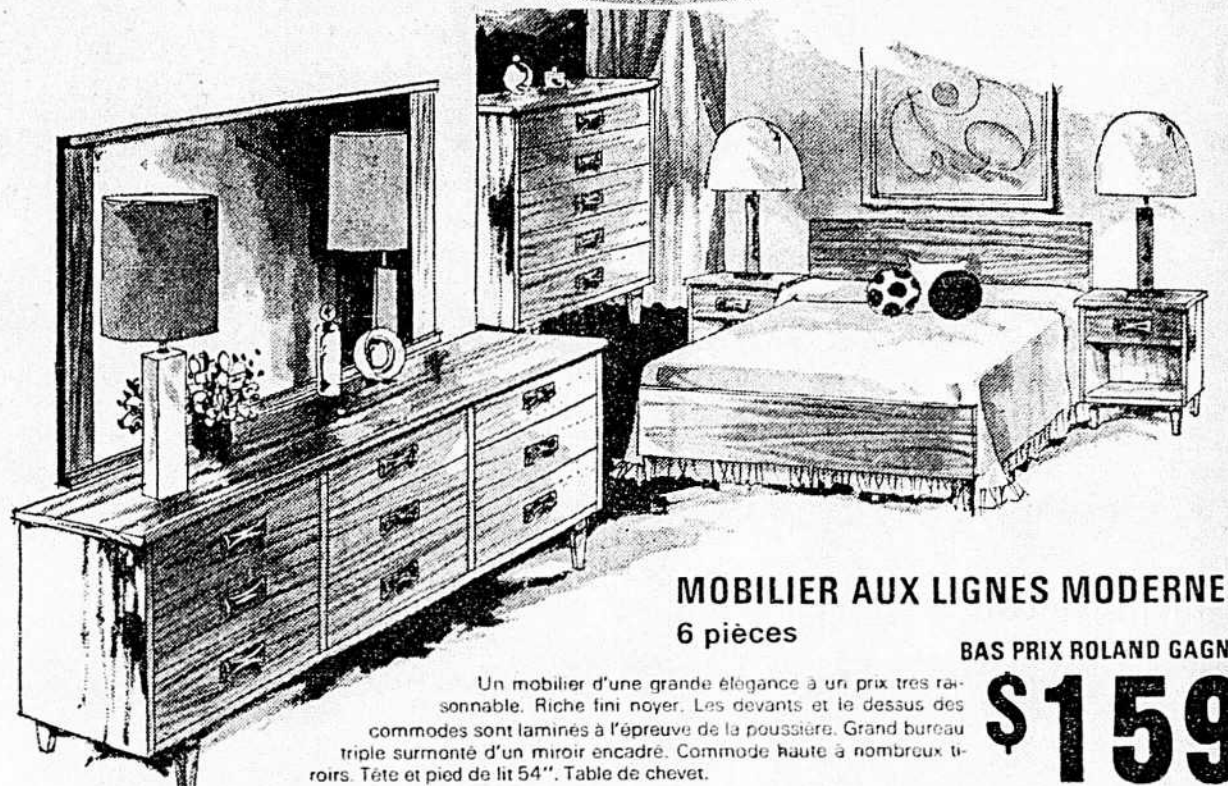
SÉCHOIR AUTOMATIQUE INGLIS
Modèle CO82000

Le séchoir Liberator est pourvu d'un réglage de séchage qui dose automatiquement le degré d'humidité du linge. Réglage de température à 3 positions, y compris le cycle de pressage permanent.

BAS PRIX
ROLAND GAGNÉ
\$179

ROLAND GAGNÉ

recueillera vos vieux meubles à votre demeure actuelle et livrera vos meubles neufs à votre futur domicile.



Un mobilier d'une grande élégance à un prix très raisonnable. Riche fini noyer. Les devant et le dessus des commodes sont laminés à l'épreuve de la poussière. Grand bureau triple surmonté d'un miroir encadré. Commode haute à nombreux tiroirs. Tête et pied de lit 54". Table de chevet.



Magnifique mobilier en contreplaqué de chêne au riche fini Permalac. Tous les tiroirs sont finis à queue d'aronde. Grand bureau triple de 70" de long surmonté de miroirs jumelés encadrés. La commode à dans la partie supérieure un intérieur lambrissé de cèdre. Une tête de lit mesurant 100" et 2 tables de chevet complètent l'ensemble.



Elegant mobilier de vivre comprenant un canapé et un fauteuil assorti très confortables. Les coussins sont rembourrés de caoutchouc-mousse. Le tout est recouvert d'un riche tissu très durable. Tel qu'illustré. Quantité limitée.

l'homme qui achète vos vieux meubles

235-251 est, rue BEAUBIEN — 273-8381 — 3960 est, rue BÉLANGER

ROLAND GAGNÉ



BOEUF DE L'OUEST

Marque rouge

Mercredi ouvert
jusqu'à 9 h p.m.

Vente de Boeuf

PAQUET NO 1

RIB & PALERON

Comprenant:

- Bifteck de club
- Bifteck suisse
- Bifteck de côtes
- Bifteck Bar-B-Q
- Bifteck "Minute"
- Rôti de paleron
- Rôti pot-au-feu
- Boeuf haché

seulement

\$32⁵⁰

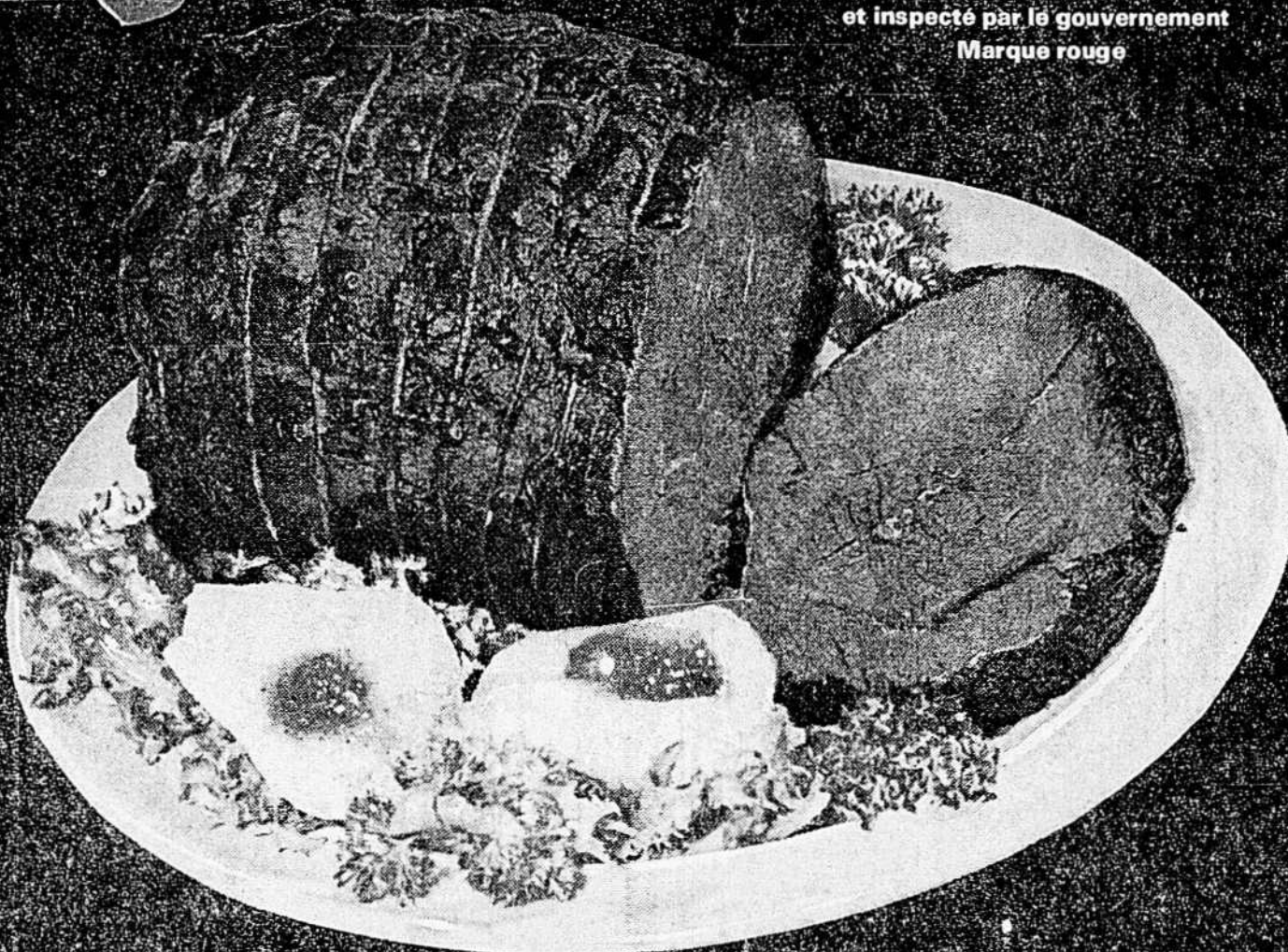
PAR MOIS pour 3 MOIS

Exemple: 150 lb à 65¢ la lb **\$97⁵⁰**

Ouvert ce soir
Appelez maintenant
729-3237

Garanti

tendre et délicieux — classé
et inspecté par le gouvernement
Marque rouge



Toute viande est vendue suspendue. Poids sujet aux pertes résultant de la coupe et du parage de la viande.

PAQUET NO 2

LONGE & RIB

Comprenant:

- Bifteck de Club
- Bifteck de côtes
- Porterhouse
- Rôti de côtes
- Bifteck "Minute"
- Bifteck T-Bone
- Bifteck de surlonge
- Filet mignon
- Rôti pointe de surlonge
- Boeuf haché

seulement

\$32⁶⁰

PAR MOIS pour 3 MOIS

Exemple: 134 lb à 73¢ la lb **\$97⁸²**

LONGE & RONDE \$32⁶⁵

PAQUET NO 3

Comprenant;

- Bifteck T-Bone
- Bifteck de ronde
- Porterhouse
- Bifteck haché
- Rôti pointe de surlonge
- Bifteck "Minute"
- Rôti de croupe
- Rôti de ronde

Exemple: 124 lb à 79¢ la lb **\$97⁹⁶**

PAR MOIS pour 3 MOIS

BOEUF MARQUE ROUGE

2 BONIS À \$1

avec l'achat
d'un paquet

DURANT NOTRE VENTE À \$1

BOEUF MARQUE ROUGE

5 LB DE
BACON
\$1⁰⁰

5 LB DE
SAUCISSE
à HOT DOG
\$1⁰⁰

5 LB DE
CÔTELETTES
D'AGNEAU
\$1⁰⁰

UTILISEZ
VOTRE
CARTE
CHARGEX

5 LB DE
SAUCISSE
\$1⁰⁰

10 LB DE
POULET
\$1⁰⁰

25
CÔTELETTES
DE PORC
\$1⁰⁰
(5 LB)

**APPELEZ
MAINTENANT
POUR PRENDRE
RENDEZ-VOUS**

profiter
de ces prix et
réserver vos bonis

729-3237

AUCUN COMPTANT

90 JOURS POUR PAYER
Premier paiement le 15 mai 1971

D & R CALGARY BEEF OUTLET

TOUTES

QUALITÉS

Pour rendez-vous
appelez M. JACQUES

HEURES
D'OUVERTURE:

Lundi 1h à 6h P.M.
Mardi, Mercredi
9 A.M. à 6 P.M.
Jeudi, Vendredi
9 A.M. à 9 P.M.
Samedi 9 A.M. à 5 P.M.

6621 PAPINEAU

au nord
de Beaubien

729-3237

GRATIS

15 LB de
POULET

Offre gratuite
pour ouvrir d'avance
votre compte à 90 jours.

APPELEZ MAINTENANT

729-3237

JUSQU'À 9 P.M. MERCREDI SOIR